Plan d'actions

Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

Décembre 2019

E6 – 19/23 quai de Paludate – 33 800 BORDEAUX

Tél : 05 56 78 56 50 - Fax : 05 56 74 10 89 - Mail : contact@e6-consulting.fr

SARL au capital de 7.500,00 € - RCS N° 493692453 de BORDEAUX

N° TVA Intracom : FR85 493692453

Sommaire

Contexte 4
1. Méthodologie de lecture d'une fiche action 8
2. Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires 12
3. Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire 33
4. Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables 47
5. Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie..... 65
6. Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain..... 79
7. Synthèse du plan d'actions 100

Contexte

Que dit le décret du PCAET à propos du Plan d'actions ?

Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air-énergie territorial ; Art R. 229-51, II°

« Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions.

« Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

« Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L. 222-4, le plan d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques. »

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le premier élaboré sur le territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Le principe qui a été suivi sur le territoire repose sur la participation des acteurs et élus et des propositions collectées lors des différents ateliers de concertation réalisés. De plus, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne fait partie des territoires qui ont souhaité donner la parole aux citoyens grâce aux théâtres forum réalisés.

Cette démarche ascendante permet au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants et facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

Lors de la définition de la stratégie retenue par le territoire, la volonté du territoire était de respecter dans la mesure du possible les objectifs réglementaires tout en fixant des objectifs réalistes et atteignables par le territoire au vu de ces potentiels.

La vision à long terme du territoire : être un Territoire à Energie POSitive 2050.

LES CINQ AXES STRATEGIQUES

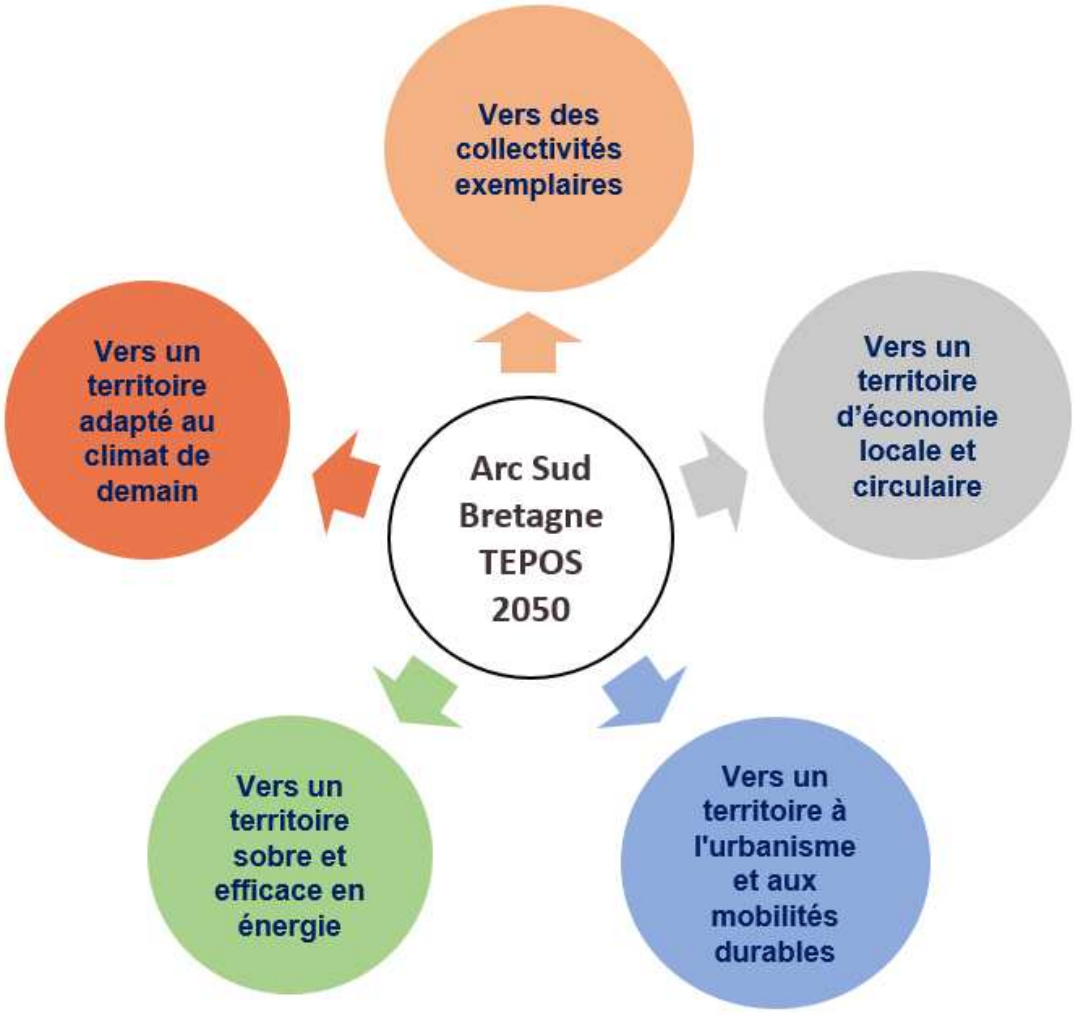

Le programme d'actions du PCAET, construit autour des cinq axes stratégiques, se compose de 15 fiches action. Il est établi pour 6 ans (2020-2025). Ce premier programme d'actions va permettre de lancer la stratégie globale du territoire. Progressivement, le but pour la collectivité sera d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité à court, moyen et long terme par l'intermédiaire d'évaluation régulière.

Vers des collectivités exemplaires

- **Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires**
  - Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050
  - Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités
  - Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire

Vers un territoire d'économie locale et circulaire

- **Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire**
  - Faire évoluer les pratiques de consommation : consommer différemment et localement
  - Réduire la quantité de déchets produits
  - Mieux valoriser et mieux recycler les déchets

Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

- **Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables**
  - Mettre en œuvre le Plan de mobilité rurale (PMR)
  - Développer les carburants alternatifs
  - Vers un urbanisme et une consommation d'espace raisonné

Vers un territoire sobre et efficace en énergie

- **Axe 4 : Vers un territoire énergétiquement plus sobre**
  - Mieux maîtriser l'énergie sur le territoire (sobriété et efficacité énergétique)
  - Promouvoir sur le territoire les énergies renouvelables

Vers un territoire adapté au climat de demain

- **Axe 5 : Vers un territoire plus résilient face au changement climatique**
  - Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières
  - Maintenir un niveau de stockage de carbone au moins équivalent à aujourd'hui
  - Travailler sur la planification territoriale
  - Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau

1. Méthodologie de lecture d'une fiche action

Méthodologie de lecture d'une fiche action

Fiche action n°X	Intitulé de l'action	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : /../..

Axes stratégiques
Intitulé de l'axe stratégique de la stratégie du PCAET

État de l'avancement			
☐ Non programmé	☐ Programmé	☐ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action	
Action proposée par les élus	Action proposée par les acteurs
Action proposée par les citoyens	Action proposée par les agents

Synthèse des enjeux
Décrire brièvement les enjeux de cette fiche actions.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Quels sont les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par la collectivité pour cette action ?	Gains attendus de l'action en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Intitulé de la sous-action 1	2020					2025
Décrire la sous-action 1 de façon précise puis indiquer le calendrier de mise en œuvre de l'action						
Intitulé de la sous-action 2	2020					2025
Décrire la sous-action 2 de façon précise puis indiquer le calendrier de mise en œuvre de l'action						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
Entité qui portera cette action	Liste des noms des partenaires à mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre de cette action
<u>Dispositifs financiers :</u> Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP *(ETP = équivalent temps plein)*	Chargé mission PCAET ➔ *Préciser par année le nombre d'ETP en charge du PCAET*						
	Autre(s) service(s) ➔ *Préciser par année le nombre d'ETP de la collectivité impliqué dans les autres services*						
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Indiquer les différentes natures des dépenses associées à cette action en mentionnant le montant financier associé					

Freins	Facilitateurs
Liste des freins à la mise en œuvre de cette action à contourner	Liste des facilitateurs à la mise en œuvre de cette action à contourner

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre →Liste des indicateurs de mise en œuvre qui permet de s'assurer de la mise en œuvre de l'action · de performance →Liste des indicateurs de performance qui permet de mesurer les effets de l'action · spécifiques à l'EES →Liste des indicateurs spécifiques à l'Evaluation Environnementale Stratégique	Qui sont concernés par cette action? (citoyens, industriels, personnel de la collectivité…)

Retours d'expérience	
Proposition d'un retour d'expérience sur cette action de préférence local	Image d'illustration

2. Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires

Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires

Selon l'ADEME "15 % des émissions de gaz à effet de serre sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...)". Ce chiffre s'élève à "50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports". Le rôle des collectivités dans leurs décisions est donc déterminant pour le devenir de leur territoire.

Au-delà de ces données, les Communes de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, ainsi que la Communauté de Communes sont convaincues de leur rôle à jouer en matière de Transition. C'est pour cette raison qu'un des 5 axes du plan d'actions est entièrement tourné vers une recherche d'exemplarité. Les élus du territoire ont également fait ici le choix de faire porter les actions qui en découlent de la manière la plus transversale possible entre les Communes et la Communauté de Communes.

S'agissant du premier document stratégique et opérationnel en matière de Transition énergétique et écologique, Arc Sud Bretagne souhaite se structurer en interne et conduire son propre changement afin de se saisir pleinement de cet enjeu et pérenniser les démarches engagées.

Les collectivités souhaitent ainsi s'appliquer à elles-mêmes ce qu'elles prônent pour leurs territoires et mobiliser les leviers qui leurs sont propres :

- Il est ainsi possible pour la Communauté de Communes de pérenniser ses financements en matière d'actions de Transition énergétique et écologique, tout en faisant évoluer ses pratiques vers une démarche plus durable.
- Les collectivités du territoire sont également compétentes pour agir directement sur leur patrimoine bâti afin de s'engager vers de meilleures performances énergétiques dans le but de réduire les consommations du territoire. Elles souhaitent ainsi travailler en interne sur ce sujet.
- La collectivité souhaite également mobiliser l'ensemble de ces agents afin de conduire le changement à leur côté. Une mobilisation interne sera un facteur de réussite de la Transition à mener sur le territoire. L'enjeu des mobilités développé dans l'axe 3 s'applique également aux agents publics. Pour cette raison, des solutions internes sont recherchées pour y répondre.

Enfin, une Transition doit être accompagnée et expliquée, c'est l'un des facteurs de sa réussite. Pour cette raison, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne entend déployer des moyens susceptibles de toucher tous les acteurs de son territoire. En effet, bien que compétente dans de nombreux domaines, la collectivité ne peut porter à elle seule pour son territoire tous les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie. En revanche, en tant que coordinatrice locale de la Transition énergétique, elle dispose de différents leviers pour partager son projet au sein du territoire et impulser ainsi une dynamique territoriale. Elle souhaite, au travers de ce premier Plan climat, instaurer une démarche de réflexion et d'implication globale, engageant l'ensemble des acteurs territoriaux sur les sujets relatifs aux enjeux Air Energie et Climat.

Action 1.1 : Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050

Action 1.2 : Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action 1.3 : Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire

Fiche action n°1.1	Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires

État de l'avancement

☐ Non programmé	☒ Programmé	☒ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Lors des différents temps de travail avec le territoire, deux éléments principaux sont ressortis : un Plan Climat Air Energie Climat ambitieux ne pourra être mené à bien que si, d'une part, une personne ou une structure soit en charge de son suivi, et, d'autre part, l'ensemble du territoire adhère à cette démarche. Ainsi, des échanges sur les projets, les résultats, etc. doivent être partagés en permanence avec le territoire, tout acteur confondu.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Mettre en place une politique air énergie climat ambitieuse et transverse sur le territoire. Animer et faire vivre le Plan Climat avec l'ensemble des acteurs. →Organiser deux réunions annuellement Créer une dynamique territoriale du Plan Climat.	Sans objet

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Assurer le suivi et l'animation du PCAET	2020					2025
Réorganiser la collectivité en interne pour assurer le portage du plan climat et la sensibilisation du territoire à ces enjeux : désigner un élu référent "PCAET - transition énergétique" ainsi qu'un chargé de mission PCAET. *Le rôle est d'assurer le suivi du plan climat au cours des 6 années du programme d'actions, d'impulser la politique Energie-Climat dans les projets communautaire et d'être la personne ressource pour les services de la collectivité et des communes et pour les partenaires extérieurs.*						
Poursuivre le débat avec les élus communautaires au sein des instances de la Communauté de Communes (conseil, bureau, commissions…) et animer des temps d'échanges.						
Animer des temps d'échanges avec les communes en organisant au moins une réunion Plan Climat par an dans chacune des communes (cf fiche 1.3).						
Suivre les différents indicateurs de mise en œuvre, de performance et de l'EES (Evaluation Environnementale Stratégique) définis dans ces fiches actions et réaliser un bilan annuel.						
Mener différentes actions au sein du territoire	2020					2025
Inciter les actions volontaires des citoyens qui doivent être ensuite relayées par les élus pour leur donner plus de portée.						
Centraliser les aides financières, voire en porter par la Communauté de Communes. *Par exemple : dans le cadre du fond chaleur, les fonds mobilisables sont trop importants pour financer de petits projets sur les territoires. Ils pourraient être territorialisés par la collectivité (qui présente les projets de développement de chaleur renouvelable sur l'ensemble du territoire) qui pourrait répartir ensuite les montants sur les divers projets locaux.*						
Travailler en partenariat avec d'autres territoires	2020					2025
Travailler en partenariat avec les territoires voisins. Poursuivre la dynamique de groupement impulsée par les PCAET.						
S'inspirer des retours d'expérience d'autres territoires.						
Participer aux travaux relatifs à la stratégie régionale (Breizhcoop, réseau ADEME, SRADDET…).						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• Agents de la collectivité, élus, ensemble des partenaires du PCAET, associations, Morbihan Energies, École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Info Énergie, CCI, ADEME • I Care & Consult (Bureau d'études accompagnateur dans le cadre du programme Climat Pratic dont ASB est lauréate)
<u>Dispositifs financiers :</u> Sans objet	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP
	Autre(s) service(s)						
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Poste du chargé de mission PCAET : 35 000 € Communication : 10 000 €					

Freins	Facilitateurs
Difficulté à mobiliser et temps de mobilisation des participants	Amène de la transversalité dans la collectivité Permet de faire vivre le plan climat Peut s'inspirer des démarches qualité (planifier, développer, contrôler, ajuster) Permet de structurer le plan climat et de s'assurer de l'atteinte des objectifs

Indicateurs	Cibles
· <u>de mise en œuvre</u> - Désignation d'un élu référent (oui/non) - Désignation d'un chargé de mission PCAET (oui/non) - Nombre de réunions organisées au sein de la Communauté de Communes et des communes - Nombre d'indicateurs de suivi de mise en œuvre, de performance et d'EES mis à jour - Nombre de partenariats et de conventions passés avec des partenaires (administratifs, associations, entreprises…)	Agents, élus, partenaires de la collectivité

- Nombre de participants aux différentes réunions et temps d'échanges organisés sur les thématiques du Plan Climat (communauté de communes, communes, partenaires, etc.).

· de performance (mesure les effets)

Retours d'expérience

Plateforme de la rénovation de l'habitat portée par le pays de Vanne "Opération rénovée"(évolution en service public de la performance de l'habitat, niveau 2)

Cette plateforme a pour objectif :

- Réduire la facture d'énergie
- Adapter un logement aux besoins liés au vieillissement ou aux handicaps
- Améliorer le confort
- Augmenter la valeur patrimoniale du logement

Les différentes étapes de l'accompagnement proposée par cette plate-forme sont les suivantes :

- Un accompagnement technique

Identifier la nature des travaux les plus pertinents pour un logement avec la réalisation d'un diagnostic au domicile, une mise en relation avec des entreprises et des conseils dans l'analyse des devis.

- Un accompagnement financier

Recevoir une aide financière aux travaux selon des conditions liées aux revenus et au projet de travaux.

- Un accompagnement administratif

Comprendre les aides financières, établir un plan de financement et les demandes de subventions auprès de l'Anah, du Conseil Départemental et de l'agglomération.

Fiche action n°1.2 Etre exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires

État de l'avancement

☐ Non programmé	■ Programmé	■ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes se doit, à son échelle, de mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Bâtiments plus sobres en énergie → Performance du patrimoine rénové classé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C), soit une hypothèse de réduction de 30% de la consommation énergétique des bâtiments rénovés → Objectif retenu à l'horizon 2025 : suivi des consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communautaires. 30% du parc des bâtiments de la collectivité seront rénovés soit une réduction de 9% de la consommation énergétique sur l'ensemble des bâtiments **Economies d'électricité de l'éclairage public** → baisse de 50% de la consommation de l'éclairage public à l'horizon 2025	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique **Bâtiments plus sobres en énergie** - à préciser avec l'analyse des consommations actuelles ; **Eclairage public** - à préciser avec l'analyse des consommations actuelles ;

Flotte de véhicules → 30% de véhicules propres dans la flotte communautaire d'ici 2025 →Acquérir deux VAE (vélo à assistance électrique) de service **Commande publique** → Identifier quels sont parmi les achats de la collectivité ceux qui représentent un impact important, et comment le réduire Objectif chiffré à définir en fonction des résultats de l'étude carbone des achats **Plantation d'arbres** → planter 20 arbres par an sur les grands espaces verts au niveau des parcs d'activités	**Flotte de véhicules** - 50 MWh/an - 50 tCO2e/an (scopes 1 et 2) - 53 kg de NOx/an, - faible pour SO2, PM10 et PM2,5 **Plantation d'arbres** - stockage cumulé sur 6 ans depuis la plantation : 600 kg CO2 Gain financier associé à l'éclairage public : La réflexion sur la diminution de la durée d'éclairement permettrait une économie de 10% et pourrait générer un montant de 500 € d'économie annuelle. Avec un plan pluriannuel d'amélioration du parc d'éclairage public afin de diminuer la note énergétique, à hauteur à minima de 20 %.

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier

Etre exemplaire sur la maîtrise de l'énergie du patrimoine et des activités de la collectivité	2020					2025
Rénover énergétiquement le parc de bâtiments de la collectivité en utilisant les énergies renouvelables : • valoriser la donnée existante et compléter par des diagnostics de la consommation énergétique du patrimoine de la collectivité en se basant sur les factures d'électricité, de gaz, • mettre en place un suivi par bâtiment, • hiérarchiser les besoins d'amélioration de la performance énergétique en fonction du coût, de la durée des travaux, des moyens à mettre en œuvre pour les travaux. Rédiger un DCE mutualisé, le cas échéant, pour optimiser les coûts de travaux, rechercher des financements (subventions, intracting, CEE…), suivi de travaux et réception de travaux selon capacité ingénierie interne ou mutualisée (possibilité de s'appuyer sur les compétences de Morbihan Énergies pour actions de mutualisation) • définir un programme pluriannuel des travaux selon la hiérarchie des actions et le mettre en œuvre. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les compétences développées par Morbihan Energies (groupement de commandes, intracting *(dispositif de financement mis en place en interne par un gestionnaire de patrimoine immobilier qui est destiné à financer des actions d'efficacité énergétique, permettant ainsi de réduire les consommations de fluides)*, valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, expertise en énergie renouvelable…).						

Voici quelques exemples de projets réalisés ou en cours : • *un diagnostic énergétique de la piscine communautaire des Métairies à Nivillac a dressé des pistes afin de limiter la consommation en énergie du bâtiment ;* • *des panneaux solaires sur la toiture de la salle des Métairies sur la commune de Nivillac chauffent l'eau du bassin de la piscine ;* • *le projet de la Maison de Service au Public devrait être exemplaire dans le domaine de l'éco-construction (conception, matériaux, etc), sur la commune de Muzillac ;* • *projet d'installation de centrale de production photovoltaïque en toiture du siège administratif et du Centre technique communautaire, à la Grée, à Nivillac (porté par Morbihan Energies).*						
Etudier la faisabilité d'installation de sources de production d'énergie renouvelable sur tous les nouveaux bâtiments publics ou lors de rénovation de bâtiments. S'inspirer du retour d'expérience des communes déjà engagées. *Par exemple, à Ambon, tous les nouveaux bâtiments communaux sont alimentés en bois ou en géothermie.*						
Optimiser l'éclairage public. Montrer l'exemple avec une politique de maîtrise de l'éclairage par l'extinction des lumières ou en disposant d'équipements énergétiquement plus sobres. Un diagnostic de l'éclairage public du parc d'Arc Sud Bretagne a été réalisé en 2016. Des modifications des horaires ont été mises en place en fin d'année 201 : • A l'aide des factures de consommation électrique, faire le suivi des consommations de l'éclairage public à l'échelle de la Communauté de Communes pour repérer les zones énergivores, afin d'affiner la durée d'éclairement. • Remplacer les luminaires les plus consommateurs par des luminaires plus économes, proposer une puissance d'éclairage adaptée, utiliser des appareils performants en termes d'éclairement et de nuisances nocturnes. Utiliser des leds, moins énergivores. • Définir les zones où appliquer la politique de l'extinction nocturne. Lancer une étude pour permettre de calculer le coût d'investissement, l'optimisation de l'existant, le programme de changement de luminaires. Etablir un plan pluriannuel d'amélioration du parc d'éclairage public afin de diminuer la note énergétique. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les compétences développées par Morbihan Energies.						
Augmenter la part d'achat d'énergie renouvelable (groupement d'achat avec Morbihan Energies). Arc Sud Bretagne adhère au groupement de commandes du SDEM (Morbihan Énergies) de fourniture de gaz naturel et d'électricité depuis plusieurs années.						
Renouveler le petit matériel/engins des services techniques **(petit matériel thermique notamment : débroussailleuses, tailles-haie, souffleurs, tronçonneuses, …)** par des équipements électriques moins polluants et moins énergivores.						
Mener une réflexion avec les EPCI voisins sur la création d'un poste mutualisé de Conseiller en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner l'EPCI et ses communes membres dans la rénovation de son patrimoine et la construction de nouveaux bâtiments.						

Donner l'exemple via la commande publique	2020					2025
Réaliser une étude permettant de suivre les achats de la collectivité et les impacts carbone de ceux-ci (cf. Base Carbone de l'ADEME)						
Intégrer des indicateurs environnementaux et énergétiques aux cahiers des charges des consultations de l'EPCI *(Exemple: chauffage, approche énergie grise dans les matériaux et les choix constructifs, approche CO2…)*						
Etre exemplaire en termes de mobilité	2020					2025
Elaborer un Plan de Déplacements Administration "ASB".						
Remplacer le parc véhicules de la collectivité par des véhicules moins polluants : promouvoir l'intégration du GNV/bioGNV, l'électrique, l'hydrogène, les véhicules hybrides dans les flottes des collectivités (y compris le cas échéant en infrastructure d'avitaillement). Acquérir deux VAE (vélo à assistance électrique) de service pour les déplacements professionnels de proximité. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les compétences développées par Morbihan Energies (groupement d'achats et accompagnement sur la politique de gestion de flotte). *Par exemple, le Pôle Technique dispose d'un véhicule électrique et renouvelle très régulièrement le parc roulant afin de disposer de véhicules moins polluants et moins consommateurs de carburants.*						
Limiter les déplacements des élus, des agents et des partenaires en agissant sur plusieurs volets : - la dématérialisation, - la visioconférence; - en privilégiant le co-voiturage (pour se rendre par exemple sur un même lieu de réunion ou de formation) et créer une communauté de covoitureurs ASB (plateforme ouestgo).						
Encourager, pour les déplacements domicile-travail, les agents à venir travailler en vélo et/ou vélo ou scooter électrique sous la forme d'une "indemnité kilométrique".						
Mettre en place le télétravail au sein de la collectivité.						
Accompagner et sensibiliser les personnes des offices de tourisme et le personnel d'accueil à la mobilité rurale et à l'offre existante sur le territoire.						
Etre exemplaire sur les éco-gestes mis en place au sein de la collectivité	2020					2025
Poursuivre les éco-gestes déjà mis en place au sein des différents services de la collectivité. *Voici quelques exemples d'éco-gestes mis en oeuvre au sein des services de la collectivité :* • *les services adressent moins de courriers papier et privilégient les échanges par mail. Le nouveau portail famille mis en place va permettre de réduire les impressions papier.*						

• *les impressions des courriels sont limitées au maximum* • *dans le restaurant scolaire géré par la collectivité, les repas non consommés sont valorisés : alimentation des animaux des agents de l'équipe* • *l'équipe du restaurant scolaire a été sensibilisée sur les consommations élevées d'eau afin de la réduire* • *l'animatrice des VAC utilise des matériaux et objets recyclés lors des activités manuelles* • *l'éclairage des nouveaux équipements est à déclenchement automatique* • *les éclairages halogène ont été remplacés par des lampes LED* • *les thermostats des radiateurs sont réduits le soir et le week-end dans certains services* • *des actions de sensibilisation sont programmées, notamment en partenariat avec l'École pour la Nature et l'Homme* • *les barquettes, dans lesquelles les denrées sont livrées, sont recyclées*						
Instaurer de nouveaux éco-gestes ou généraliser certains éco-gestes déjà mis en place dans certains services de la collectivité à l'ensemble des services. *Voici quelques exemples d'éco-gestes pouvant être mis en place au sein des services de la collectivité :* • *Éteindre les écrans des ordinateurs le soir* • *Utiliser des chasses à double chasse d'eau* • *Mettre en place des robinetteries à réducteur de débit* • *Éteindre les lumières en sortant de son bureau* • *Mettre en place des détecteurs de présence sur les éclairages* • *Généraliser le tri sélectif (composteurs, verre, journaux/papier, etc)* • *Organiser des formations d'éco-conduite*						
Créer un guide d'accueil des nouveaux arrivants intégrant les éco-gestes.						
Former les agents des mairies et de la collectivité	2020					2025
Former les agents des mairies et des différents services de la collectivité sur les éco-gestes : économies d'énergie, économies d'eau, éco-conduite, etc						
Engager une politique de plantation d'arbres	2020					2025
Engager une politique de plantation d'arbres sur les grands espaces verts au niveau des parcs d'activités (proposition partenariat avec unité collective de méthanisation tonte pelouse et fauchage bord de route). *Une action pourrait être entreprise sur certains espaces des parcs d'activités (PAE Arzal, PA La Corne du Cerf, PA Bel Air, Espace Littoral, …).* Engager un partenariat avec des plateformes des déchets verts, dont l'apport annuel de matières « vertes » pourraient être triées et stockées sur un côté de la plateforme afin d'être réutilisées en méthanisation.						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• Communes • Morbihan Energies • Partenaires mobilité: association ehop, ouestgo

Coordination par le chargé mission "PCAET"	• Ecole Nicolas Hulot

Dispositif(s) financier(s) :

- ADEME (financement de poste de Conseiller en Énergie Partagée sur les 3 premières années) : 70% la 1ère année, 50% la 2ème et 30% la 3ème.

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP
	Services Techniques, Marchés		0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Rénovation énergétique du parc de bâtiments de la collectivité : 100 000€ Renouvellement matériel électrique paysage : 20 000 € (5 000€ par an entre 2022 et 2025) Remplacement du parc de véhicules de la collectivité : 100 000 € Création d'un guide d'accueil pour les nouveaux agents : 1 000 € Acquisition de 2 VAE de service pour les déplacements professionnels de proximité et indemnités kilométrique : 30 000€ 2 Véhicules lourds : 150 000€ (30 000€/an entre 2021 et 2025) Formation à l'éco-conduite de l'ensemble du personnel : 3 000€ (500€/an entre 2020 et 2025) Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) : 160 000€ (40 000€ par an entre 2022 et 2025) ou 80 000 € si mutualisation Récupération de végétation verte : 5 000€ (1 000€/an entre 2021 et 2025) Plantation des 20 arbres annuels : 500€					

Freins	Facilitateurs
Coût financier des études et des travaux de rénovation du patrimoine bâti Acceptation de l'absence d'éclairage la nuit	Gain de consommation (électricité) Baisse de la pollution lumineuse

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre de projets de rénovation du patrimoine de la collectivité ayant eu recours à l'utilisation d'énergie renouvelable - Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un suivi des consommations	Communes et collectivité

énergétiques
- Part de produits locaux dans la commande publique de la collectivité (%)
- Nombre de véhicules électriques ou GNV ou hydrogène au sein de la collectivité
- Mise en place d'un Plan de Déplacement Administration (oui/non)
- Nombre de vélos de service mis à disposition des agents
- Mise en place du télétravail (oui/non)
- Mise en place de la communauté ouestgo ASB (oui/non)
- Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (oui/non)
- Evolution du montant de la commande publique en produits locaux (matériaux, nourriture) (euro)
- Nombre de formations "éco-gestes ou économie d'énergie" proposées

· de performance (mesure les effets)

- Suivi de la consommation électrique de l'éclairage public de la collectivité (kWh)
- Suivi de la consommation énergétique (par type d'énergie) du patrimoine bâti de la collectivité (kWh)
- Nombre de projets de rénovation du patrimoine classé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C) par rapport au nombre total de projets de rénovation énergétique du patrimoine
- Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité
- Taux d'utilisation des vélos de service
- Nombre d'agents utilisant le télétravail
- Nombre d'agents inscrits à la communauté ouestgo ASB
- Nombre d'agents sensibilisés aux économies d'énergie et aux éco-gestes
- Nombre de salariés bénéficiant de l'indemnité kilométrique vélo
- Evolution des pratiques modales des agents
- Nombre annuel d'arbres plantés sur la communauté de communes

Retours d'expérience

Dispositif "Conseil en Energie Partagée (CEP)" de l'ADEME

Réalisez des économies d'énergie en mutualisant un service Conseil en Energie Partagé (CEP) entre petites communes d'un même territoire !

Présentation du dispositif

Votre commune a moins de 10 000 habitants ?

Vous souhaitez maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de votre patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public ?

Vous souhaitez agir à votre niveau contre les changements climatiques ?

Le dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP) peut répondre à vos besoins !

Les bénéfices du Conseil en Energie Partagé (CEP)

- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale ;
- Un conseil objectif et indépendant : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ;
- Un coût potentiellement compensé par les économies ;
- Un réseau de conseillers énergie sur l'ensemble du territoire français, formé, outillé et animé par l'ADEME ;
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme.

Fiche action n°1.3	Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 1 : Vers des collectivités exemplaires

État de l'avancement

☐ Non programmé	☒ Programmé	☒ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Un plan climat réussi est un plan climat porté par l'ensemble des acteurs du territoire :

- Une collectivité qui montre l'exemple
- Des relais au sein des communes
- Une sensibilisation et une implication des citoyens
- Une forte implication des autres acteurs du territoire (associations, entreprises, agriculteurs, etc)

Objectifs	Gains attendus de l'action
Mettre en place une politique de concertation et de sensibilisation efficace avec les partenaires, citoyens, élus → Avec les élus, les citoyens, les associations et les techniciens pour parler des projets du territoire → Avec les entreprises et les acteurs locaux → Sensibiliser à la fois élus, citoyens, services, entreprises sur l'ensemble des thématiques par tous les moyens évoqués ci-dessous	Sans objet

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier					
Concerter avec le territoire	2020					2025
Impliquer les acteurs du territoire pour la prise de décision : - Permettre aux associations du territoire de conseiller les élus pour les différentes prises de décision - Créer un club des acteurs locaux et inter-entreprises (mettre les entreprises en réseau pour profiter des retours d'expérience)						
Organiser des réunions entre citoyens, techniciens, associations et élus pour échanger sur les projets de territoire						
Cartographier toutes les initiatives/solutions existantes sur le territoire en particulier dans les écoles, auprès du personnel scolaire, dans les restaurants scolaires, dans les garderies, etc.						
Analyser les retours d'expérience en termes de maîtrise d'énergie auprès des communes après recensement des différents projets menés par celles-ci						
Actions auprès des citoyens	2020					2025
Déchets - Consommer différemment						
Poursuivre les actions de prévention, sensibilisation et information (tri, recyclage, compostage…) nécessaires à la bonne collecte sélective des déchets ménagers et assimilés. Promouvoir la réutilisation des emballages et inciter à venir avec ses propres emballages						
Promouvoir les défis des familles pour faire changer les mentalités et poursuivre l'organisation de zones de gratuité (cf. action 2.3). *Par exemple : s'inspirer du Panier Rural qui organise des défis familles à alimentation positive. Travailler en lien avec l'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et l'association Les Robins des Bennes*						
Communiquer sur la différence réelle de prix entre une alimentation conventionnelle et une alimentation bio/locale						
Energie et changement climatique						
Faire connaître et communiquer sur le service Info Energie et les permanences proposées aux habitants. Poursuivre et développer les animations proposées avec le service Info Energie : - 1 visite d'installation rénové ou neuf par an, - 1 balade thermique par an, pour montrer aux résidents les déperditions thermiques de leurs logements, - des animations grand public de type ateliers, café-débat, conférence ou réunion publique, présence lors de foires ou marchés... - des ateliers sur la diminution de la facture énergétique par des éco-gestes						

(dans le cadre de la semaine bleue, de la semaine du développement durable…),						
Sensibiliser/informer/communiquer sur les enjeux grâce à la presse, les panneaux lumineux, les réseaux sociaux, les manifestations, les défis, etc. - Promouvoir la maîtrise de l'énergie, expliquer les changements climatiques, parler des énergies renouvelables, etc, lors des évènements menés par la collectivité ; - Poursuivre les défis ludiques ; - Échanger sur les bonnes pratiques entre personnes ; - Communiquer également sur la qualité de l'air et en particulier sur l'air intérieur en incitant à l'utilisation de produits d'entretien, de peintures, etc. sans composés organiques volatils. Utilisation de l'Expo 2050 de Morbihan énergies (lors de la semaine européenne du développement durable…) *Par exemple :* - *S'inspirer des deux mini-salons habitat organisés à Lorient et à Ploërmel, en partenariat avec la CCI et l'ADEME.* - *Proposer des défis "familles à énergie positive", etc.*						
Travailler sur l'acceptation par chacun des projets d'énergie renouvelable sous forme de concertation. Il convient de travailler sur le côté positif des énergies renouvelables. La collectivité doit communiquer et encourager le développement sur le territoire. Il s'agit de montrer la dynamique collective sur ces sujets.						
Mobilité						
Mener des campagnes auprès des citoyens pour promouvoir **la mobilité durable et douce**, comme par exemple la marche et le vélo et insister sur l'impact positif de ces modes de déplacements sur la santé humaine Communiquer sur l'offre de mobilité existante (élaboration d'un guide de la mobilité) Mener des actions de sensibilisation (écomobilité scolaire, plan de déplacements entreprise, essai gratuit de vélo à assistance électrique, journées de gratuité des transports en commun; défi mobilité, ateliers "remise en selle" ou encore "comment prendre le bus"…)						
Informer les citoyens sur la nécessité d'intégrer la notion du coût des transports dans le choix de son lieu d'habitation (impact fort sur un budget)						
Communiquer et sensibiliser avec éhop sur le covoiturage et la plateforme de co-voiturage ouestgo (une fois l'adhésion réalisée (fiche action 3.1)						
Mener de la sensibilisation à la dématérialisation des services afin de limiter les déplacements - auprès des séniors notamment						
Actions auprès des écoles et des restaurants scolaires	2020					2025
Déchets - Consommer autrement						
Poursuivre les défis dans les écoles et les restaurants scolaires. *Exemple : Défi "Zéro déchets" lors d'une sortie scolaire*						

Organiser des défis cantines afin d'amener les restaurants scolaires à s'interroger sur leurs approvisionnement (en lien avec le GAB 56)						
Poursuivre la sensibilisation des enfants par l'intermédiaire des animations effectuées par l'École Nicolas Hulot sur les circuits courts, le tri, le gaspillage alimentaire, etc. *L'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (parc de Branféré sur la commune de Le Guerno) est un centre d'éducation à l'environnement et au développement durable dédié à la compréhension et au respect de la biodiversité. Son atout principal est de bénéficier d'un parc animalier et botanique comme terrain d'observation, d'émerveillement et d'apprentissage.*						
Réaliser des ateliers cuisine avec les enfants *Exemple : Dans le cadre de la semaine Bleue, un atelier cuisine a été animé par l'École Nicolas Hulot sur les restes alimentaires.*						
Energie et changement climatique						
Utilisation de l'Expo 2050 de Morbihan énergies (lors de la semaine européenne du développement durable…)						
Dans le cadre des animations proposées par l'École Nicolas Hulot auprès des établissements scolaires, créer une animation supplémentaire sur les éco-gestes (eau, éclairage, chauffage, mobilité, etc.)						
Mener des campagnes de sensibilisation dans les entreprises	2020					2025
Faire de la sensibilisation auprès des professionnels afin de les informer sur les modalités d'installation de projets d'énergie renouvelable (EnR)						
Mobilité						
Communiquer auprès des entreprises sur le télétravail et la liste des sites de co-working et les caractéristiques de chaque lieu, sur les pratiques et les bienfaits de la mobilité douce						
Communiquer au sein des entreprises sur les différentes alternatives à l'autosolisme (covoiturage, auto-partage, etc)						
Développer les vecteurs de communication	2020					2025
Déchets						
Promouvoir le développement sur le territoire des "réparacteurs". La Chambre des Métiers de Bretagne propose sur son site internet un annuaire des réparacteurs (https://www.crma.bzh/annuaire-reparacteurs). → Communiquer largement sur cet annuaire auprès de la population						
Changement climatique						
Utiliser les sites web (fruits et légumes de saison), les applications (étiquettable) pour sensibiliser						

Promouvoir l'outil Cactus porté par le PNR Le PNR a démarré une réflexion sur l'adaptation et déploie l'outil Cactus (http://outil-cactus.parc-golfe-morbihan.bzh/quest-ce-que-loutil-cactus/).						
Mobilité						
Sensibiliser et communiquer sur les nouvelles pratiques de la mobilité (covoiturage, autopartage, mobilité douce) à travers les panneaux publicitaires, les affiches, les articles de presse et sur le site Internet de la Communauté de Communes en plus des campagnes réalisées.						
Energie et Habitat						
Déployer sur le territoire un Service Public de la PErformance de l'Habitat (SPPEH) qui pourrait être mutualisé avec les territoires voisins (cf. action 4.1).						

Mise en œuvre	
Porteur de projet	Partenaires mobilisables
• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• Agents de la collectivité, élus, communes • Ensemble des partenaires du PCAET : Chambres consulaires ; SYSEM ; Morbihan énergies ; GAB 56 ; Robins des Bennes ; Ecole Nicolat Hulot ; Répar'acteurs du territoire ; éhop...
Dispositifs(s) financier(s) : • Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter • Appel à projet "Mobilisation citoyenne" (Ademe) : Possibilité de financement sur la sensibilisation, la communication, la formation ou l'animation	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,15 ETP	0,15 ETP	0,15 ETP	0,15 ETP	0,15 ETP	0,15 ETP
	Service Environnement	0,6 ETP	0,6 ETP	0,6 ETP	0,6 ETP	0,6 ETP	0,6 ETP
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Partenariat ENH : 10 000 €/an Convention éhop : 36 000 € (convention triannuelle 2019-2021) Animation dans les écoles: 3 000€ sur les 6 ans Actions de sensibilisation du grand public: 50 000€ sur les 6 ans Communication : 20 000€ sur les 6 ans					

Freins	Facilitateurs
Difficulté à mobiliser la population Temps de mobilisation des participants	Permet de faire vivre le plan climat Permet de structurer le plan climat et de s'assurer de l'atteinte des objectifs

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Création du club inter-entreprises et acteurs locaux (oui/non) - Nombre de réunions de sensibilisation (école, entreprise, citoyen) réalisées sur le territoire annuellement - Nombre de défis des familles organisés sur le territoire - Nombre de communications diffusées aux citoyens sur les actions menées et sur l'annuaire de répar'acteurs · de performance (mesure les effets) - Nombre de réunions organisées annuellement par le club inter-entreprises - Nombre de réunions annuelles entre citoyens, associations, élus et techniciens - Suivi annuel des consommations d'énergie sur le territoire par secteur d'activité (GWh) - Suivi annuel des émissions de GES sur le territoire par secteur d'activité (t CO2e) - Suivi annuel des émissions des 6 polluants atmosphériques (t)	Citoyens, associations, entreprises, élus, techniciens

Retours d'expérience

Journées de solidarité "Zone de gratuité" organisées sur les communes du territoire

Une zone de gratuité est un espace où l'on peut déposer les objets en bon état dont on n'a plus l'utilité afin de leur donner une seconde vie. On peut également y dénicher des objets qui nous servirons. Il n'y a pas d'échange monétaire.

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne organise des zones de gratuité, en partenariat avec l'association Les Robins des Bennes qui œuvre pour le réemploi et le recyclage d'objets en bon état, le SYSEM et les communes du territoire.

BILAN DE LA JOURNÉE

En 2015, 140 visiteurs sont venus faire des dons et/ou trouver des objets. Sur les 720 kg d'objets déposés, 478 kg ont trouvé un nouveau propriétaire. Les biens n'ayant pas trouvé preneur ont été donné à l'association Les Robins des Bennes.

En 2019, l'évènement est élargi sur les thématiques de l'énergie et de la mobilité avec la mise en place d'une zone de gratuité, de jeux, d'exposition et de conseils en énergie.

Source : http://www.arc-sud-bretagne.fr/node/2791

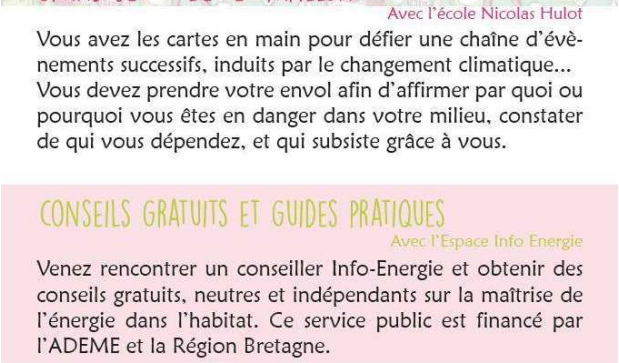

Mise en œuvre d'un défi-famille par l'agglomération de Redon avec pour objectif de toucher des familles non-sensibilisées (janvier à juillet 2019)

Plusieurs étapes :

- Formation de 2 agents en interne par Agrobio35;
- Appui sur des structures relais volontaires (2 centres sociaux, 1 adjoint au maire, salariés de Redon Agglomération);
- Communication prise en charge par Redon Agglomération (spot vidéo diffusé au cinéma notamment);
- Accompagnement des familles dans les temps forts: soirée de lancement (briser la glace), relevé d'achat réalisé par les familles, cours de cuisine, conférence et échange avec une diététicienne (association Pain sur la planche de Nantes), visite d'une ferme et soirée de clôture;

Coût total de l'opération: 12 700€

Temps de travail estimé à 37jours (30 en interne et 7 pour les structures relais)

Source: CR de Redon Agglomération

3. Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

Le diagnostic Air Energie Climat présente le secteur agricole sur le territoire comme le principal émetteur de gaz à effet de serre (48% des émissions). Suite à ce constat, trois volets d'actions s'offrent au territoire pour limiter son impact :

- Réduire l'activité agricole, axe non retenu ;
- Adapter les pratiques agricoles (culture et élevage) pour réduire leurs émissions et augmenter le stockage en carbone des sols, abordé dans l'axe 5 ;
- Eviter les émissions « parallèles » à l'activité agricole et à la consommation de biens alimentaires (consommation locale pour réduire le transport de marchandises, réduire la production et principalement les bio déchets, etc.).

La collectivité souhaite aller plus loin, et lancer sur le territoire, avec l'aide de ses partenaires, une véritable politique de réduction des déchets et de développement de l'économie locale et circulaire. Son travail, dans le cadre de ce premier PCAET, portera sur les points suivants :

- Permettre la rencontre entre les offres de produits locaux, alimentaires et autres, à la demande, que ce soient des particuliers, des collectivités ou des entreprises.
- Proposer aux particuliers et les collectivités des solutions leur permettant une réduction de leurs déchets ménagers, ainsi que l'accompagnement et l'information associée.
- Accompagner les entreprises dans la gestion de leur consommation de ressource et leur production de déchets, à travers la mise en place d'une démarche d'économie circulaire.

Action 2.1 : Faire évoluer les pratiques de consommation : consommer différemment et localement

Action 2.2 : Réduire la quantité de déchets produits

Action 2.3 : Mieux valoriser et mieux recycler les déchets

Fiche action n°2.1	Faire évoluer les pratiques de consommation : consommer différemment et localement	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques
Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

État de l'avancement			
☒ Non programmé	☐ Programmé	☐ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux
Le secteur agricole est ressorti comme un des enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre (30% des émissions selon l'approche complète). La collectivité souhaite ainsi réduire l'impact de ce secteur, en maintenant une activité performante et nourricière. La favorisation de la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels) ainsi que dans la restauration collective publique est donc un axe de travail permettant de limiter l'impact de ce secteur et réduire également les émissions du secteur des transports. De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, la thématique des achats locaux (agricoles et commerces) est ressortie comme un sujet important pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations, partenaires.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Développer les circuits courts (agriculture locale) pour réduire les émissions du transport → Augmenter la part de produits locaux (50% en 2030) et de produits bio (50% en 2030) dans les repas proposés par les restaurations collectives publiques → Augmenter la part de vente de produits locaux sur le territoire (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050)	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Produits bio et locaux dans la restauration collective publique - non quantifié faute de données ; Réduction du fret entrant du fait de l'augmentation de la part de vente de produits locaux sur le territoire

→ Réduire le fret entrant (fruits, légumes et viande) provenant de l'extérieur (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050)	- 30 MWh en 2020 et 47 MWh en 2025 - 28 tCO2e en 2020 et 42 tCO2e en 2025 - 36 kg de NOx en 2020 et 54 kg de NOx en 2025 - faible pour SO2, COVNM, PM10 et PM2,5

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier					
Consommer différemment sur le territoire	2020					2025
Redonner l'envie de cuisiner des produits frais en proposant des ateliers de cuisine parents/enfants						
Sensibiliser aux impacts cachés de nos achats en développant des étiquettes sur les produits transformés pour indiquer leur origine (à l'image des étiquettes sur les fruits et légumes).						
Imaginer des ateliers de création de produits ménagers, de cosmétiques						
Consommer localement et encourager les circuits courts	2020					2025
Faire un recensement des producteurs et vendeurs locaux. *Exemple de territoires voisins : carte des producteurs locaux (alimentaire et autre) sur Muzillac et les communes voisines réalisée par "Papillon en transition"*						
Travailler sur une candidature mutualisée avec les EPCI voisins pour la mise en place d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial), en se basant sur le programme Alimen'Terre porté par l'ex Pays de Vannes. L'objectif est de s'inscrire dans un projet permettant de faire rencontrer les producteurs et les acheteurs.						
Favoriser les circuits courts pour les restaurants scolaires. Intégrer l'achat de produits et matériaux locaux dans les commandes publiques (produits fabriqués dans un rayon allant de 100 à 250 km). Renouvellement du marché de prestations, à partir du 1.09.2021. Lister et cartographier les fournisseurs et identifier leur site internet. *Par exemple, le restaurant scolaire communautaire d'Arc Sud Bretagne a intégré lors dans son marché :* • *25% de bio (obligatoire pour les pommes et les poires),* • *30% de produits locaux,* • *100% de volailles labellisées et 80% pour les autres viandes, 100% de viande bovine française,* • *préconisation pour les produits frais et de saison avant de recourir aux surgelés,* • *pour les poissons, les espèces menacées sont exclues, seule la production de pêche respectueuse de l'environnement sont proposées,*						

• *absence d'OGM, de farines animales, d'huile de palme et de coprah* • *obligation de traçabilité.*						
Organiser l'approvisionnement en restauration collective publique (scolaires, collectivités , etc) en travaillant sur l'organisation de filières adaptées et la mise en place d'une centrale d'achat en lien avec la Chambre d'Agriculture et le Groupement d'Agriculteurs Bio.						
Créer des labels "produits locaux" et des filières de haute qualité en Bretagne						
Éviter de systématiser l'installation de grandes surfaces en privilégiant les commerces en centre ville (en lien avec les actions d'urbanisme et de revitalisation des centres-bourg)						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Communauté de communes Arc Sud Bretagne et/ou associations	• GMVA - Entente du Pays de Vannes • Associations (École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, etc.) • Chambre d'agriculture, GAB 56
Dispositif(s) financier(s) : En lien avec le Projet Alimentaire Territorial	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP
	Service restauration scolaire						
Montant et nature des dépenses		Projet Alimentaire Territorial : 40 000€/an (à partir de 2021)					

Freins	Facilitateurs
Crainte d'un coût plus élevé Diffusion de l'information sur les circuits-courts au public	Volonté de valoriser le terroir Breton

Indicateurs	Cibles
· <u>de mise en œuvre</u> (taux de mise en œuvre) - Nombre d'ateliers de cuisine parents/enfants organisés sur le territoire - Nombre de labels "produits locaux" créés - Réalisation de l'outil de recensement des producteurs et vendeurs locaux (oui/non) - Mise en place d'un PAT (oui/non) - Mise en place d'une centrale d'achats (oui/non) - Nombre de producteurs locaux fournissant les restaurants scolaires - Nombre de restaurants scolaires inscrits dans une démarche "consommer localement" - Nombre de documents d'urbanisme prenant en compte cette thématique et définissant des prescriptions · <u>de performance</u> (mesure les effets) - Suivi de la consommation énergétique du poste fret de marchandises sur le territoire (kWh) - Vente de produits locaux sur le territoire (k€)	Citoyens

Retours d'expérience

Papillons en Transition - Muzillac et villages voisins en transition

Papillons en Transition est un groupe d'habitants autour de Muzillac et Questembert intéressés par le mouvement des « initiatives de transition ».

Il s'agit d'inciter les citoyens d'un territoire (bourg, quartier d'une ville, village…), à prendre conscience, d'une part, des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du pic du pétrole et du changement du climat et, d'autre part, de la nécessité de s'y préparer concrètement.

Pourquoi agir localement?

- parce que l'économie devra inévitablement se re-localiser en grande partie
- parce que c'est le niveau auquel les citoyens peuvent inventer des solutions bien adaptées à leur réalité et passer à l'action
- parce que c'est près de nous que se trouvent les gens, les ressources et les solidarités pour agir

Papillons en Transition est en train de **constituer une sorte d'<u>annuaire/carte partagée des « acteurs locaux »</u>**. Pour réaliser cet annuaire, Papillons en Transition sollicite tout le monde !

Source : https://papillonstransition.wordpress.com/

Fiche action n°2.2

Réduire la quantité de déchets produits

Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

État de l'avancement

☐ Non programmé	☐ Programmé	■ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon une approche complète (approche Bilan Carbone® incluant les émissions de gaz à effet de serre indirectes), réalisé dans le cadre du diagnostic, met en évidence le fait que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables de 11% des émissions du Bilan Carbone® du territoire. Les émissions associées à la consommation de biens n'ont pas été estimées, mais viendraient alourdir ce bilan. Agir pour réduire la quantité de déchets produits est donc nécessaire !
De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet important pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations, partenaires.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) : - Réduire de 10% les déchets ménagers en 2025 - Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage en 2025 Responsabiliser les citoyens et les acteurs	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Réduction des déchets sur le territoire (émissions indirectes) - 1 196 tCO2e en 2025 - 29 kg de SO2 en 2025 - 280 kg de NOx en 2025 - 400 kg COVNM en 2025 - 5 kg de NH3 en 2025 - 3 kg de PM10 en 2025 - 3 kg de PM2,5 en 2025

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Réflexion sur la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	2020					2025
Mener une réflexion pour l'élaboration du PLPDMA d'Arc Sud Bretagne (volet réduction des déchets verts à la source, volet éco-exemplarité, volet lutte contre le gaspillage alimentaire, volet réemploi et réparation, volet animation et sensibilisation).						
Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage	2020					2025
Poursuivre le travail sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, les écoles (défis, incitation au goût…) ainsi que le travail de sensibilisation des enfants en lien avec l'équipe du restaurant scolaire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. (cf. action 1.3) Organiser des réunions avec les responsables de restaurants scolaires pour échanger autour de retours d'expériences et les inciter à opérer des changements dans leurs mode de fonctionnement habituels.						
Poursuivre le développement du compostage individuel et collectif (par la distribution de composteurs notamment). *Exemple : Adhérer au Réseau Compost Citoyen (RCC) et participer à l'opération "Tous au compost". Travailler avec les campings du territoire, producteurs importants de déchets organiques, ainsi que les associations gestionnaires de jardins collectifs...*						
Gérer les emballages						
Promouvoir la réutilisation des emballages *Exemple : Etude de valorisation des excédents déchets de chantier en projet*						
Promouvoir les consignes sur les emballages mais à une échelle de petits producteurs locaux → uniformiser les contenants sur le territoire au sein des petites brasseries et des petits producteurs de boisson pour permettre l'installation d'une consigne locale						
Déployer sur le territoire le concept de l'achat en vrac (magasins de producteurs…).						
Développer un logo autocollant qui donne le droit de venir avec son emballage dans les magasins						
Collecter les produits invendus	2020					2025
Généraliser la collecte des produits invendus. En effet, depuis 2015, une loi impose aux grandes surfaces de donner leurs produits invendus. → S'appuyer sur les organisations déjà historiquement engagées sur le sujet : les						

Restos du Coeur et les Banques alimentaires, ainsi que l'association locale Robin des Bennes. *Exemple : L'association Robin des Bennes Arc Sud Bretagne récupère les produits invendus pour les mettre à disposition des familles en difficulté.*						

Mise en œuvre	
Porteur de projet	Partenaires mobilisables
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• Robins des Bennes • Autres associations en lien avec le thème des déchets et du gaspillage • SYSEM • Ecole pour la Nature et l'Homme, etc. • Chambre d'agriculture, GAB (prestation restaurations collectives)
Dispositifs(s) financier(s) : Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET						
	Service Environnement	Cf. fiche action n°1.3					
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Achat de composteurs : 13 000€ TTC/an					

Freins	Facilitateurs
Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens	Partenariats avec les réseaux/associations locaux
Forte évolution du coût de gestion des déchets ayant un impact sur le prix payé par l'usager	Gain financier

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre)	Citoyens, entreprises, industries, agriculteurs, restaurants collectifs, associations spécialisées sur la

- Nombre de composteurs distribués individuels et collectifs - Nombre de défis école sur le thème des déchets réalisés sur le territoire - Nombre de réunions organisées avec les responsables de cantines scolaires · de performance (mesure les effets) - Quantité de déchets générés sur le territoire par grande catégorie (tonne)	thématique des déchets

Retours d'expérience	
Association "Les Robins des Bennes" Les Robins des Bennes est une association loi 1901 créée en 2010. L'association Les Robins des Bennes poursuit deux missions principales : • **éviter le gaspillage et le remplissage des bennes par des objets neufs ou de très bonne occasion**. Les Robins des Bennes invite les personnes à donner leurs objets plutôt qu'à les jeter. Elle participe de ce fait à la réduction des déchets et donne ainsi une "2ème vie" à l'objet". • **être solidaire et acteur dans la lutte contre la précarité et l'exclusion**. L'association vient en aide à des personnes ou familles en difficultés en leur permet de s'équiper grâce aux objets collectés. Les objets collectés ou apportés volontairement via des particuliers, des entreprises, des magasins ou encore des partenariats avec des agences immobilières sont triés par une équipe de bénévoles, qui les nettoient, les réparent, les revalorisent. Source : https://www.lesrobinsdesbennes.com/ - **Opération Mon Jardin Zéro Déchets** - **Compostage collectif :** ○ Mise en place à Garennes La Roche Bernard ○ Convention avec Ker Yaoulet de Ambon ○ 2 projets pour 2020: camping de la Plage et sur la Presqu'Île de Pénerf à Damgan	Opération mon jardin zéro déchet

Fiche action n°2.3	Mieux valoriser et mieux recycler les déchets	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

État de l'avancement

☐ Non programmé	☐ Programmé	☒ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon une approche complète (approche Bilan Carbone® incluant les émissions de gaz à effet de serre indirectes), réalisé dans le cadre du diagnostic, met en évidence le fait que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables de 11% des émissions du Bilan Carbone® du territoire. Les émissions associées à la consommation de biens n'ont pas été estimées, mais viendraient alourdir ce bilan. Agir pour mieux valoriser et recycler les déchets (déchets ménagers, mis en stockage, déchets du BTP) du territoire est donc nécessaire !
De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet important pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations, partenaires.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en 2025 : - Réduire de 10 % les déchets ménagers ; - Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage; - Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique ; - Recycler 70 % des déchets du BTP. Responsabiliser les citoyens et les acteurs	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Réduction des déchets ménagers et en installations de stockage sur le territoire (émissions indirectes) → Emissions incluses dans la fiche action 2.2 Recyclage des déchets de BTP (pas d'émissions liées au traitement des déchets inertes, gain induit par la réduction du transport) - 17 tCO2e en 2025

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Maintenir un système de collecte viable sur le territoire	2020					2025
Multiplier les filières de collecte pour le recyclage *Exemple: Convention signées entre Arc Sud Bretagne et l'entreprise Citéo*						
Poursuivre les actions menées sur le territoire pour la deuxième vie des produits et signer une convention de partenariat avec les associations locales *Exemples : L'association "Les Robins des Bennes" mène des actions sur le territoire en termes de recyclage et de deuxième vie des produits* *Evènements "zones de gratuité"* *Au sein de la collectivité : les documents sont imprimés en recto/verso, les papiers brouillon réutilisés*						
Consolider le réseau de collecte et de tri des déchets	2020					2025
Adapter, optimiser et éventuellement réhabiliter les infrastructures existantes (déchetteries, plateforme de déchets verts, point d'apports volontaires…).						
Travailler sur de nouvelles infrastructures : projet de déchetterie sur le secteur Est du territoire incluant une recyclerie						
Installer un espace, au sein de certaines déchetteries, dédié au dépôt d'objets à destination de recycleries et/ou associations travaillant à la valorisation les produits pour leur donner une seconde vie + Mettre en place des partenariats avec les associations locales (Robins des Bennes, Secours Catholique…)						
Développer les consignes de tri	2020					2025
Généraliser l'extension des consignes de tri d'ici 2022						
Améliorer la connaissance	2020					2025
Réalisation d'une étude d'impacts relative à l'extension des consignes de tri comprenant : - un volet sur l'impact de l'extension des consignes de tri sur les circuits de collecte (emballages et ordures ménagères) et leur fréquence. - une expérimentation sur une commune pour quantifier l'impact qu'aurait une collecte d'ordures ménagères tous les 15 jours.						
Action de prévention auprès des professionnels : Mener des campagnes de pesée des ordures ménagères chez les professionnels (3 campagnes par an)						

Mise en œuvre	
Porteur de projet	Partenaires mobilisables
• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• Les Robins des Bennes • SYSEM (Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan) • Chambre des Métiers de Bretagne • Arc Sud Bretagne • Citéo • Répar'acteurs du territoire
Dispositif(s) financier(s) : Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET						
	Service Environnement	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Adaptation, création d'infrastructures (déchetteries…) : 100 000 € Etudes : 30 000 € Campagnes de pesées (3/an sur 6 ans) : 104 400 € Organisation de zones de gratuité (2/an) : 10 000 €					

Freins	Facilitateurs
Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens	Partenariats avec les associations et réseaux locaux Notion de partage, de solidarité

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre de nouvelles filières de collecte installées - Nombre d'espaces "recyclerie" installés en déchetterie - Nombre d'infrastructures de déchetterie modernisées - Nombre de conventions de partenariat signées - Nombre de consignes mises en place sur le territoire - Nombre de répar'acteurs sur le territoire	Citoyens, entreprises

- de performance (mesure les effets)

  - Quantité de déchets générés sur le territoire par grande catégorie (tonne)

Retours d'expérience	
Plusieurs initiatives sur le territoire d'ASB : - Conventionnement pour reprise et valorisation des capsules NESPRESSO à la déchetterie de M1 caisse palette plastique de 660 L mise à disposition à la déchetterie de Kerbodo Muzillac - Conventionnement Textile, Linge, et Chaussures (TLC) par le Relais : plusieurs conventions Relais ont été signées à Damgan, Arzal ou encore Marzan (pour juillet 2019 84 529 kg collectés soit 3,07 kg/hab) - Participation aux campagnes de collecte APER PYRO : campagne de collecte des fusées de détresse - Mise en place des filières : Eco-mobilier (à la déchetterie du Lin Nivillac) Recyclum: mise en place d'espace dédié au recyclage de lampes et tubes néons à la déchetterie St Michel Le Guerno	

4. Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

L'aménagement du territoire et l'évolution des mobilités du territoire sont des enjeux incontournables afin de réussir la Transition de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

En effet, l'aménagement d'un territoire impacte durablement toutes les activités présentes sur celui-ci, aussi bien les activités économiques, que le développement de l'habitat ou encore la production d'énergies renouvelables. Les décisions prises en matière d'urbanisme influencent ainsi aussi bien directement qu'indirectement les comportements des acteurs et des habitants du territoire. Encourager un urbanisme durable est également une manière de répondre à l'enjeu d'atténuation et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. La mise en œuvre d'un urbanisme durable permet également d'apporter des éléments de réponse à la mobilité durable, par la prise en compte de la pratique du vélo dans les documents d'urbanisme par exemple. Mais il est nécessaire d'aller plus loin.

Les mobilités constituent un enjeu fort, unanimement partagé par l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Il est le premier secteur consommateur d'énergie sur le territoire, avec près de 54% des consommations finales, ainsi qu'un important émetteur de GES avec 35% des émissions totales. Certes, le territoire est traversé par des axes routiers structurant qui vont au-delà de l'action possible des communes et de l'intercommunalité et répondent davantage à des enjeux nationaux et régionaux. Il résulte néanmoins que ce secteur a un impact considérable sur un territoire rural et périurbain, où la voiture occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les déplacements. Il est donc du ressort de la collectivité de proposer des solutions à cet enjeu.

L'intégration de ces enjeux aux documents d'urbanisme permettant de travailler efficacement sur ce volet, notamment sur la facilitation du développement des mobilités alternatives, la réduction du mitage et des déplacements domicile-travail, etc., le volet urbanisme du PCAET a été également intégré dans cet axe.

Pour ces raisons, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne souhaite intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans sa politique d'aménagement et de déplacement sur le territoire en se basant sur son Plan de Mobilité Rurale. Afin d'encourager un urbanisme et des mobilités plus durables, la collectivité agit sur plusieurs domaines :

- Elle dispose de leviers afin d'encourager le développement des modes de déplacements doux, c'est-à-dire essentiellement la marche à pied et le vélo. Réaliser des études à l'échelle de son territoire lui permettra ensuite de réaliser les aménagements adaptés afin d'encourager l'essor de ces pratiques pérennes d'un point de vue énergétique et environnementale.
- Conscient des caractéristiques de son territoire et soucieux d'offrir un ensemble de solutions pragmatiques, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne souhaite également encourager le développement des mobilités alternatives et des infrastructures associées. Cette action complémentaire de la première permettra d'offrir des solutions alternatives à la voiture et aux véhicules thermiques plus généralement. Des solutions spécifiques aux besoins de déplacement domicile-travail seront identifiées.

- La collectivité souhaite retranscrire dans les documents d'urbanisme des différentes communes la prise en compte des enjeux locaux liés à la Transition énergétique et écologique de manière harmonieuse, intégrant les éléments du PCAET. Ceci permettra de faciliter le développement des mobilités alternatives et de la non mobilité par l'aménagement du territoire, de limiter l'artificialisation des sols, d'identifier les zones destinées au développement des énergies renouvelables, etc.

Action 3.1 : Mettre en œuvre le Plan de Mobilité Rurale (PMR)

Action 3.2 : Développer les carburants alternatifs

Action 1.3 : Vers un urbanisme et une consommation d'espaces raisonnés

Fiche action n°3.1	Mettre en œuvre le Plan de Mobilité Rurale (PMR)	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

État de l'avancement

☐ Non programmé	☐ Programmé	☒ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Les déplacements de personnes représentent 29% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche complète, dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes.
Afin de permettre aux résidents de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de limiter l'usage de la voiture, le territoire doit poursuivre le travail déjà engagé sur la promotion de la non mobilité, du covoiturage, de la mobilité douce et sur le développement d'une offre de transport plus locale. Cela va se concrétiser par la mise en œuvre du Plan de Mobilité Rurale (PMR) de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Augmenter la part modale du **covoiturage** (déplacements domicile-travail et loisirs), actuellement à 2%, pour atteindre 6% en 2025 → Réduire l'autosolisme au profit du covoiturage, des transports en commun et des transports doux → Encourager et développer les mobilités actives et alternatives, tant d'un point de vue quotidien que touristique Augmenter la part modale des modes de déplacements doux, dont le déplacement à vélo (aujourd'hui 1% pour atteindre 3% en vélo) (même échelle de grandeur que les objectifs nationaux	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Réduction du transport routier sur le territoire du fait du développement du covoiturage et des transports doux - 580 MWh en 2025 - 141 tCO2e en 2025 - 520 kg de NOx en 2025 - 30 kg de PM10 en 2025 - 30 kg de PM2,5 en 2025 - faible émissions SO2, COVNM

2,7% à 9% à l'horizon 2024 du Plan Vélo et Mobilités actives de septembre 2018) → Réduire l'usage des voitures pour les courtes distances → Proposer une offre de transport complémentaire facilitant l'accès aux autres réseaux de transports existants et offrir une alternative aux publics non motorisés	

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Promouvoir la non-mobilité	2020					2025
Inciter au coworking. Mettre à disposition de bâtiments communaux et communautaires actuellement non utilisés pour y créer des lieux de coworking. Recenser les lieux de coworking *Pour information, la CCI est actuellement en train de réaliser un recensement des sites de coworking, des fab lab, etc. existants sur le Morbihan.*						
Permettre le télétravail et la visio-conférence en déployant sur le territoire un réseau internet de bonne qualité (fibre en particulier)						
Développer la pratique du covoiturage	2020					2025
Poursuivre le développement et l'aménagement des aires de covoiturage : 3 aires à créer ou labelliser identifiées au SCoT et au Plan de Mobilité Rurale						
Réfléchir à la mise en place d'aires multimodales couplant mobilité et services facilitant l'intermodalité et rendant le covoiturage plus attractif : mener une expérimentation sur l'aire de covoiturage de Muzillac						
Améliorer la mise en relation entre covoitureurs en adhérant à la plateforme de covoiturage ouestgo						
Développer le covoiturage solidaire (insertion, retour à l'emploi)						
Mener des actions auprès des entreprises tant en matière d'inter-entreprises (à l'échelle des parcs d'activités par exemple) qu'en intra-entreprise en travaillant avec les entreprises dans le cadre de Plan de Déplacements Entreprise (PDE) dans les zones spécifiques						
Développer la pratique des modes actifs (vélo et marche à pied)	2020					2025
Développer des itinéraires et aménagements sécurisés et cohérents : • Elaborer un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire et touristique afin de développer des itinéraires sécurisés et cohérences et valoriser les						

liaisons en lien avec les stratégies touristiques engagées sur le territoire • Suivre les recommandations et mettre en oeuvre le schéma directeur cyclable réalisé conjointement par Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté • Mailler le territoire pour une pratique plus sécurisée des modes actifs et créer des pistes cyclables à proximité des pôles générateurs de trafic (écoles, commerces, administrations…). Se servir des anciens chemins non exploités comme pistes cyclables. Valoriser les liaisons en lien avec les stratégies touristiques (valorisation des véloroutes et voies vertes) • Mettre en place une offre de stationnement vélo • Sécuriser les zones cyclables et inciter les cyclistes à se rendre visibles						
Développer des services à la mobilité active : • Promouvoir l'usage du vélo et du vélo électrique (cf. action 1.3) • Mettre à disposition des vélos et vélos électriques en location						
Intégrer les enjeux de mobilité dans les projets de revitalisation des centres-bourgs (documents d'urbanisme, études de revitalisation de centre-bourg, projets d'aménagement…)						
Accompagner les démarches de pédibus dans chaque commune.						
Développer une offre de transport local	2020					2025
Questionner le transport local Ti'bus, son évolution et son extension						
Réfléchir au déploiement de transport à la demande par la création de nouvelles lignes						
Promouvoir l'auto-partage et l'auto-stop via des sites dédiés (action non prioritaire du Plan de Mobilité Rurale) *Par exemple, communiquer sur les sites comme Drivy, qui permet la location de voitures entre particuliers. Le territoire de la Communauté de Communes de Pontchâteau, le concept "Rézo pouce" est expérimenté et il permet de déployer l'autostop.*						
Maintenir le transport scolaire	2020					2025
Maintenir le transport scolaire mis en place sur le territoire dans la mesure où il limite le recours au véhicule personnel *La Communauté de Communes transporte 1400 élèves vers les écoles maternelles, primaires et les collèges du territoire. Les circuits sont élaborés afin de répondre aux besoins des usagers, tout en limitant le nombre de kilomètres parcourus.*						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• Associations en lien avec la mobilité, Région, CCI, ADEME, OuestGo, éhop, Communes, CAUE 56

Dispositif(s) financier(s) :

Contrat de ruralité du Pays de Vannes

Appel à projet Vélos et territoires de l'ADEME

Contrat de Partenariat Fonds Régional

Fonds Européens Leader

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,35 ETP	0,35 ETP	0,35 ETP	0,35 ETP	0,35 ETP	0,35 ETP
	Services Techniques, Scolaires	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Politique cyclable - Etude schéma directeur cyclable : 15 000 € - Aménagements cyclables : entre 328 000€ et 1 900 000€ (en fonction des choix qui seront fait dans le schéma directeur cyclable) - Mettre en place une offre de stationnement sécurisée : 75 000 € - Prestation de location, gestion, entretien et maintenance d'une flotte de 20 VAE (vélo à assistance électrique) : 54 000 € Action covoiturage - Adhésion à la plateforme ouestgo : 4 500 € - Investissement aménagement aire(s) de covoiturage : 26 000 € Transport local - Service Ti'bus : entre 20 000€ et 40 000€ en fonction des choix opérés					

Freins	Facilitateurs
Changement d'habitudes Sécurité actuelle des voies cyclables et piétonnes Horaires de travail décalés Connexions en voies douces entre les zones d'activités et les zones résidentielles	Forte volonté de la Communauté de communes

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre de lieux de coworking identifiés sur le territoire - Nombre de bâtiments mis à disposition par les communes pour le co-working - Adhésion à la plateforme ouestgo (oui/non) - Nombre d'aires de covoiturage créées sur le territoire (classiques et aires multimodales) et nombre de places de stationnement créées - Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés (km) - Nombre de stationnements vélo créés - Nombre de vélos et/ou vélos électriques mis en location sur le territoire - Nombre de systèmes de pédibus mis en place - Nombre d'entreprises inscrites dans une démarche de mobilité (PDE) - Maintien et déploiement du service Ti'bus (nombre de nouvelles lignes de transport local) - Taux de fréquentation des espaces de coworking et nombre de réunions réalisés dans ces espaces - Taux d'occupation des aires de covoiturage (%) - Nombre d'inscriptions (sur le territoire) à la plateforme ouestgo et nombre de mises en relation de covoitureurs effectuées - Taux d'occupation des espaces de stationnement vélo (%) - Taux d'utilisation du service de location VAE (%) - Nombre d'utilisateurs du service Ti'bus · de performance (mesure les effets) - Evolution des pratiques des citoyens du territoire en termes de mobilité (enquête à réaliser tous les 3 ans), en particulier pour la pratique du co-voiturage et des déplacements doux - répartition des transports de personnes par mode (%) - Suivi annuel des consommations d'énergie du secteur des transport (hors fret) sur le territoire (GWh) - Suivi annuel des émissions de GES et de polluants atmosphériques du secteur des transports (hors fret) sur le territoire (t) · environnementaux (suivi des impacts potentiels issus de l'EES) - Nombre de nouvelles infrastructures, par type de déplacement - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impact)	Citoyens

Retours d'expérience	
Plateforme en ligne de covoiturage ouestgo Ce nouvel outil vise un aspect du covoiturage jusqu'ici moins développé : le covoiturage du quotidien, de proximité et solidaire. Il vise à développer le covoiturage sur le territoire breton, dans des perspectives d'aménagement du territoire, de développement durable et de cohésion sociale. Les différents services proposés par ouestgo sont : • le covoiturage régulier • le covoiturage évènementiel • le covoiturage solidaire pour l'emploi :ce service concerne les personnes sans solution de transport pour se rendre au travail, à un stage ou à une formation	

Fiche action n°3.2	Développer les carburants alternatifs	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

État de l'avancement

☒ Non programmé	☐ Programmé	☐ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

En 2014 sur le territoire, 85% des km parcourus étaient fait en voiture, contre seulement 1% en vélo, 4% à pied et 8% en transport en commun (diagnostic PCAET).
Seulement 14% de actifs qui travaillent dans leur commune de résidence s'y rendent en vélo ou à pied (INSEE 2014).
Pour les actifs travaillant plus loin, 94% s'y rendent en voiture (INSEE 2014).

Objectifs	Gains attendus de l'action
Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du secteur des transports en augmentant le nombre de véhicules électriques, GNV/bioGNV, hydrogène, hybrides sur le territoire *→ atteindre 16% de véhicules hybrides / électriques / hydrogène / GNV sur le territoire en 2020 et 50% en 2030 (d'après le scénario du Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques - fiche TR3ME)*	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Pour une voiture : - 1,6 tCO2e - 6 kg de NOx - 5 kg COVNM - faible pour SO2, NH3, PM10 et PM2,5 Pour un poids lourd : - 20 tCO2e - 90 kg de NOx - 9 kg de COVNM - 2 kg de PM10 - 2kg de PM2.5 - faible pour SO2 et NH3

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Développer le GNV et bioGNV sur le territoire	2020					2025
Promouvoir la méthanisation pour disposer de bioGNV qui est donc un débouché intéressant à la production de biométhane. La production de biogaz sur le territoire d'Arc Sud Bretagne pourra se faire à partir des déchets ménagers et agricoles. Le territoire ne dispose pas d'industries agroalimentaires, elles sont situées plus au Nord du département.						
Développer le maillage des stations GNV et les usages publics ou entreprises et l'offre de location. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les compétences développées par Morbihan Energies.						
Promouvoir les véhicules électriques ou hydrogènes	2020					2025
Promouvoir sur le territoire les véhicules électriques ou hydrogènes comme offre de location. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les compétences développées par Morbihan Energies.						
Développer le maillage des stations électriques ou hydrogènes et les usages publics ou entreprises et offre de location. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les compétences développées par Morbihan Energies.						
Regarder les retours d'expérience existants sur l'huile usagée	2020					2025
Rechercher et analyser les retours d'expérience existants sur l'huile usagée						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Morbihan Energies	• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, • SEM56 Energies, • Associations et entreprises spécialisées (Roule Ma Frite, etc.) • Chambre d'agriculture (si agriculteurs concernés. ex : méthanisation) • CRAB (Chambre d'agriculture régionale de Bretagne)
<u>Dispositif(s) financier(s) :</u> Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)						
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Développement du maillage de stations électriques ou hydrogènes : complément territorial pour 6 bornes de recharge dans les communes ne disposant pas de borne (cf. Morbihan énergies)					

Freins	Facilitateurs
Changement des habitudes des usagers Prix des véhicules hybrides/GNV/électriques Manque de station GNV sur le territoire	Communication forte à mener sur les déplacements alternatifs Forte volonté de la collectivité

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) Nombre de stations GNV/bioGNV sur le territoire · de performance (mesure les effets) Consommation de carburant totale du territoire par type d'énergie afin de suivre l'évolution du GNV/bioGNV/hydrogène/électricité (kWh)	Citoyens

Retours d'expérience	
Association "Roule ma frite - finistère" L'objectif de l'association Roule Ma Frite est de recycler les huiles usées pour en faire du carburant domestique ou du combustible. En effet, face aux incessantes variations du prix du pétrole avec plus de 170 millions de litres d'huiles alimentaires usagées produites chaque année en France, rouler à l'huile de friture recyclée est une alternative bénéfique, parmi d'autres, à la consommation intensive des énergies fossiles (économiquement viable de surcroît). A l'heure de la transition énergétique et où "il faut agir vite, nos déchets débordent", les actions menées par l'association Roule Ma Frite coïncident directement avec les engagements nationaux pour l'environnement conclus lors de l'adoption de la loi Grenelle 2 du 17 juin 2009. Le projet économique et solidaire de Roule Ma Frite ambitionne de s'imposer à terme comme l'une des références, pour les différentes collectivités locales, instances nationales et acteurs privés/associatifs qui souhaitent s'engager sur ces questions.	

Fiche action n°3.3	Vers un urbanisme et une consommation d'espaces raisonnés	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

État de l'avancement

☐ Non programmé	☒ Programmé	☒ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Les déplacements de personnes représentent 29% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche complète, dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes.
Le développement du commerce de proximité et la redynamisation des centres-bourgs ainsi que la limitation du mitage via une consommation de l'espace raisonnée permettent de réduire les distances et ainsi de diminuer l'usage de la voiture individuelle.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Enrayer les processus d'étalement urbain et réduire fortement l'artificialisation des sols	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique
Redynamiser les centres bourgs pour permettre le retour des commerces de proximité	Non quantifiable

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Utiliser les documents d'urbanisme	2020					2025
Orienter l'urbanisme en faveur d'une économie foncière par l'intermédiaire des documents d'urbanisme : priorité donnée au renouvellement urbain, à la requalification, au comblement et à l'intensification des espaces déjà urbanisés : utilisation de friches urbaines ou d'activités, comblement des délaissés et des espaces non bâtis présents au sein des enveloppes urbaines, intensification des tissus existants en facilitant l'optimisation des parcelles… Se baser sur la Charte Agricole Départementale S'appuyer sur un diagnostic agricole lors des révisions des documents d'urbanisme (SCoT, PLU).						
A l'aide de l'outil SIG, définir les enveloppes urbaines et identifier le potentiel foncier disponible sur l'ensemble du territoire d'ASB. Fixer, dans les PLU, des objectifs d'optimisation des secteurs d'urbanisation : agir en priorité au sein des enveloppes urbaines existantes (renouvellement, densification par remplissage de dents creuses), tendre vers une réduction de l'artificialisation des sols, élévation des densités urbaines. Prendre en compte les prescriptions du futur SRADDET. <u>Qu'est-ce que le potentiel foncier ?</u> Un potentiel de surfaces bâties ou non, potentiellement urbanisables ou réutilisables en renouvellement urbain dans l'enveloppe agglomérée. Le potentiel foncier concerne : - les dents creuses : espace non bâti entre deux parcelles bâties peu éloignées, situées dans l'enveloppe agglomérée ; - un ensemble de parcelles densifiables : parcelles sous-occupées ou occupées partiellement pouvant faire l'objet d'un regroupement parcelle pour un projet d'urbanisation d'ensemble ; - les coeurs d'îlots : partie interne d'un ilôt urbain composé de terrains nus et de parcelles densifiables ; - les zones de renouvellement urbain et le gisement immobilier : ensemble de parcelles bâties et de bâtiments susceptibles d'être remis sur le marché de l'immobilier sous condition de réhabilitation ou de démolition/reconstruction (friches d'activités, bâtiments vétustes/vacants dont la fin d'usage est programmée ou pressentie…)						
Sensibiliser et communiquer	2020					2025
Faire de la sensibilisation par l'intermédiaire de communication et d'actions grand public (lors de la semaine européenne du développement durable par exemple…)						
Mener des expérimentations de type BIMBY "Build In My Back Yard" ("construire dans mon jardin) : la filière BIMBY consiste à permettre et à encourager les propriétaires de maisons individuelles à densifier leur parcelle en y autorisant la construction notamment par division, dans le cadre des possibilités offertes par les documents d'urbanisme locaux (PLU).						

Qu'est-ce que le BIMBY ? Démarche d'urbanisme encadrée permettant de favoriser la densification de secteurs pavillonnaires, en mobilisant l'initiative privée. Elle permettrait également de fluidifier le marché foncier par une diversification de l'offre et de faciliter l'accès à des logements individuels pour de nombreux citoyens qui n'auraient pas nécessairement les moyens d'acquérir une maison traditionnelle de lotissement, ou d'habitat groupé produit par une filière classique. Tout cela sans nécessiter de lourds et coûteux équipements publics d'infrastructure, puisque la densification s'opère au sein de zones urbaines déjà équipées. Elle peut par ailleurs permettre le développement d'une filière de construction courte et durable en s'appuyant prioritairement sur des artisans locaux.						
Redynamiser les centres bourgs	2020					2025
Mener des réflexions globales et intégrées : sur la mobilité, sur le cadre de vie dans le bourg (espaces publics, équipements, patrimoine naturel et bâti), sur le logement (proposer dans le bourg des logements adaptés à la demande et au parcours résidentiel), sur le foncier public et privé (en développant les démarches de type Bimby "Build In My Back Yard" comme décrit précédemment).. sur l'offre commerciale, notamment des magasins de producteurs.						
Favoriser l'implantation du commerce dans les enveloppes urbaines via les opérations et les documents d'urbanisme. Le petit commerce est incité à ne pas s'implanter dans les parcs d'activités dès lors qu'il existe des disponibilités en centre-bourg. Faciliter l'implantation des activités, services dans les tissus urbains existants… Mener des actions en faveur des commerces et des services de proximité, des équipements (réhabilitation de bâti, recentrer les activités, échanges fonciers…).						
Privilégier les matériaux biosourcés et locaux lors de la rénovation des bâtiments (à intégrer dans les documents d'urbanisme) *Exemple d'un territoire voisin : en termes d'isolation des maisons, l'entreprise CellaOuate à Morlaix récupère les journaux des associations pour produire de la ouate*						

Mise en œuvre	
Porteurs du projet	Partenaires mobilisables
• EPCI et communes	• CAUE • Habitants • Associations du territoire • Chambre d'agriculture • Agences immobilières • Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) • Bruded
Dispositif(s) financier(s) : Appel à candidature régional "Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne"	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET						
	Service Urbanisme Planification	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP
Montant et nature des dépenses (hors ETP)							

Freins	Facilitateurs
Modification des habitudes des habitants	Envie des habitants de refaire revivre les centres bourgs Volonté forte de la collectivité de redynamiser les centres bourgs

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre de commerces de proximité sur le territoire - Création d'une couche SIG "enveloppe urbaine" et "potentiel foncier" - Pourcentage de logements construits au sein de l'enveloppe urbaine et pourcentage de logements construits en extension urbaine (%) - Nombre de démarches Bimby engagées - Nombre de démarches de revitalisation de centre-bourg menées - Densité résidentielle moyenne du territoire - Nombre de logements vacants en centre-ville sur le territoire - Pourcentage de réduction de la consommation d'espace (%) · de performance (mesure les effets)	Citoyens, élus

Retours d'expérience

Proposition d'un retour d'expérience sur cette action. Dans la mesure du possible local

"Noyal Muzillac, mon bourg vivant!"

La commune de Noyal Muzillac est lauréate en 2017 de l'appel à candidature régional "Dynamisme des bourgs", volet études. Elle a ainsi lancé son projet de revitalisation co-construit avec les noyalais, alliant écologie et économie tout en favorisant les partenariats multiples.

Il s'articule autour d'une dizaine d'actions, dont:

- La réhabilitation d'anciens sites en commerces et pôle médical;
- La création d'une médiathèque, d'un pôle petite enfance et de logements sur le site de l'ancien presbytère;
- L'aménagement participatif d'une colonne verte;
- La création d'un chantier participatif pour l'aménagement d'une Maison des jeunes.

La commune de Grand Champ étudie plusieurs projets d'aménagements:

- L'aménagement de la zone sud du bourg: le plan masse s'articule autour d'une voie principale de liaison reliant les routes de Vannes et de Plumergat et d'une voie secondaire prolongeant la rue de Kermoch qui permettront de desservir le nouveau quartier et contribueront à améliorer les conditions de circulation générales dans la traversée du bourg de Grand-Champ. Au total, le programme prévoit la réalisation de 80 à 90 lots libres de constructeurs dans un cadre environnemental boisé privilégié, relié au centre bourg par des liaisons douces pour piétons et cycles. Les propriétaires fonciers partenaires du projet resteront bénéficiaires de 20% des surfaces viabilisées en contrepartie de leur apport de parcelles constructibles.
- Le contournement du bourg;
- Le franchissement du vallon de Guenfrout.

carton d'invitation aux ateliers publics peint au sol sur 11 lieux stratégiques de la commune

Entretiens individuels avec les commerçants, acteurs économiques et associations

2 ateliers jeunes 11-18 ans

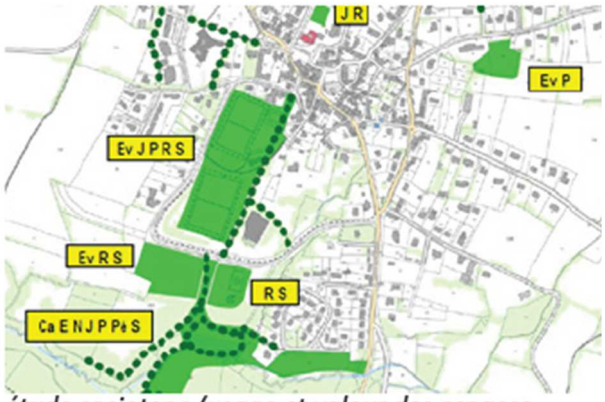

étude sociotope (usage et valeur des espaces ouverts) fondée sur l'observation et des entretiens individuels spontanés

5. Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie

Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie

La réduction des consommations et une meilleure maîtrise des énergies sont l'un des enjeux fondamentaux du PCAET de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Cet enjeu répond à la fois à une baisse des consommations énergétiques, une hausse de la production des énergies renouvelables et indirectement, une baisse des émissions de GES sur le territoire.

L'ambition du territoire est ici particulièrement forte puisqu'il s'agit de devenir un "Territoire à Énergie Positive" (TEPOS) à l'horizon 2050, c'est-à-dire, à produire autant, voire plus, d'énergie renouvelable que le territoire n'en consomme. Cet objectif est particulièrement ambitieux puisqu'aujourd'hui les énergies renouvelables ne couvrent qu'environ 10% des besoins du territoire. Ainsi, pour atteindre cet état d'équilibre, des actions en faveurs du développement d'un mix énergétique renouvelable doivent être entreprises, de manière à multiplier environ par 5 la production renouvelable. Le rythme actuel de développement des équipements ne permettant pas d'atteindre cet objectif, la collectivité souhaite se montrer actrice en identifiant précisément les potentiels locaux. Le territoire pourra compter sur la richesse de ses partenaires et la diversité de son potentiel énergétique pour atteindre son ambition.

Pour atteindre l'objectif TEPOS, des actions visant à baisser les consommations doivent donc avant tout être entreprises. Cela doit conduire à atteindre une baisse en 2050 de 58% de l'énergie consommée aujourd'hui. Certes, une grande partie de ces actions et leur efficacité seront étroitement dépendantes de choix et décisions prises au niveau national. Cela n'empêche néanmoins pas la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de se montrer active sur le sujet, notamment en créant un environnement favorable à ces actions.

Afin de s'assurer que l'offre locale réponde à ses objectifs en matière de transition énergétique, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne souhaite également favoriser la montée en compétences des professionnels du territoire, afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins de rénovation et d'installation d'énergies renouvelables d'une part, et aux exigences de la réglementation environnementale du bâtiment neuf à venir.

Action 4.1 : Mieux maîtriser l'énergie sur le territoire (sobriété et efficacité énergétique)

Action 4.2 : Promouvoir sur le territoire les énergies renouvelables

Fiche action n°4.1	Mieux maîtriser l'énergie sur le territoire (sobriété et efficacité énergétique)	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie

État de l'avancement

☐ Non programmé	☐ Programmé	■ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 31% et 5% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) en 2014 et respectivement 8% et 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2014 selon l'approche complète dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes.
Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 43% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM2,5) du fait de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants (foyer ouvert par exemple).
Travailler sur l'efficacité et la sobriété énergétique apparait donc nécessaire !

Objectifs	Gains attendus de l'action
Développer la formation des professionnels de la rénovation Réduction du gaspillage énergétique et de la précarité énergétique / Bâtiments sobres en énergie → baisse de 18% de la consommation énergétique à l'horizon 2030 (par rapport à 2014) conformément à la stratégie territoriale retenues Réduire la pollution atmosphérique généré par le secteur résidentiel	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Réduction du gaspillage énergétique et de la précarité énergétique / Bâtiments sobres en énergie - 91 300 MWh en 2025 - 22 600 tCO2e en 2025 - 1 000 kg de SO2 en 2025 - 17 100 kg de NOx en 2025

→ parc des installations fonctionnant au bois du résidentiel et du tertiaire renouvelé à hauteur de 20% en installation flamme verte 7 étoiles en 2020 Meilleur accès à l'information sur la rénovation énergétique (cf. fiches action n°1.3 et 5.1)	- 8 600 kg de COVNM en 2025 - 5 000 kg de PM10 en 2025 - 4 900 kg de PM2,5 en 2025 Renouvellement du parc des équipements au bois - 7 000 MWh en 2025 - 2 800 tCO2e en 2025 - 13 000 kg de COVNM en 2025 - 6 400 kg de PM10 en 2025 - 6 300 kg de PM2,5 en 2025

Présentation de l'action

Descriptif de l'action	Calendrier					
Accompagner les entreprises vers une réduction de leur consommation d'énergie	2020					2025
Poursuivre les programmes et les outils menés et portés par la CCI, l'Ademe et la Chambre des Métiers : - "Territoire Économe en Ressources"(Ademe) - Plateforme web "Actifs", plateforme qui favorise les échanges inter-entreprises sur différents volets dont l'énergie et l'eau (optimisation des consommations énergétiques, récupération de chaleur, réutilisation de l'eau, économie circulaire…) - Accompagnement des professionnels aux mécanismes C2E (certificats d'économies d'énergie) et aux financements possibles en matière d'énergie						
Réaliser des diagnostics énergétiques des entreprises. Les entreprises pourront se rapprocher de la CCI qui propose aux entreprises du territoire un outil permettant de faire des diagnostics énergétiques. Pour les entreprises, les démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) permettent une mise en mouvement pertinente sur cette thématique. *Exemple sur un territoire voisin : L'entreprise SPI (Société de Protéines Industrielles à Berric) organise chaque année une journée sur le thème du développement durable au cours de laquelle les employés sont invités à proposer des idées qui leur tiennent à cœur pour l'entreprise. Celle-ci s'engage à mettre une partie en œuvre.*						
Organiser des ateliers de présentation du Plan Climat lors des pauses déjeuner dans les entreprises et industries du territoire.						
Identifier les référents énergie des entreprises et les former à la maîtrise de l'énergie.						

Par exemple : le Programme PRO-REFEI pour les industries prend en charge les coûts de formation pédagogiques à hauteur de 100% pour les industries de moins de 300 salariés, 50% pour les autres						
Travailler sur l'éclairage des vitrines, en allant plus loin que les réglementations. En effet, des réglementations existent pour interdire l'éclairage des vitrines, panneaux publicitaires et bâtiments la nuit (de 1 h à 6 h du matin). Le territoire pourrait inciter ses occupants à aller plus loin dans la démarche et étendre la durée d'extinction.						
Favoriser les pratiques permettant les économies d'énergie : lampes à LED, moteurs à vitesse variable, récupération d'énergie fatale, etc						
Accompagner les agriculteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie	2020					2025
Poursuite du Programme d'Accompagnement des exploitations agricoles (PCAEA) porté par la Chambre d'Agriculture						
Définir et mener un travail d'accompagnement des agriculteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie (soutien financier à l'amélioration de bâtiments, d'outils de production, de fonctionnement, de pratiques agricoles…). exemple : formation conduite économe, proposer des diagnostics énergétiques, programme d'information et de sensibilisation (volets techniques et financiers)...						
S'appuyer sur le groupement d'agriculteurs territorial (GAT) qui possède une commission et des groupes de travail sur l'efficacité énergétique des installations agricoles.						
Former et faire monter en compétence les professionnels de la construction (artisans locaux, architectes, maîtres d'œuvre…)	2020					2025
Accompagner la formation des professionnels et des artisans par la création d'une plateforme dédiée en lien avec la Chambre des Métiers.						
Réflexion et actions à mener avec l'ADEME						
Organiser des petits déjeuners de présentation de la nouvelle réglementation aux professionnels de la construction.						
Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat	2020					2025
Accompagner les particuliers sur la rénovation énergétique de leur habitation en confortant les missions Info Energie au travers d'un SPPEH. Déployer sur le territoire un Service Public de la PErformance de l'Habitat (SPPEH) qui pourrait être mutualisé avec les territoires voisins. Soutenue par l'Etat et la Région Bretagne, l'objectif est la mise en place et l'animation d'une ingénierie territoriale d'information, de conseil et d'aide des habitants pour toutes leurs questions liées à l'énergie dans l'habitat (dispositif Info Energie puis appel à projet PLRH). Arc Sud Bretagne poursuit les actions menées en Info Energie avec un 1er niveau de service basé sur l'accueil et l'orientation de la population, les conseils						

individualisés dont les permanences et rendez-vous individualisés sur le territoire ainsi que sur l'animation et la sensibilisation. *Par exemple :* - *La poursuite et le développement des permanences du service Info Energie* - *Balades thermiques, valorisation de rénovations exemplaires, interventions dans le cadre de partenariats, etc.* A terme, ce service pourrait évoluer et s'étoffer. *Par exemple : mobilisation et animation des acteurs privés de la chaîne de valeur de la rénovation énergétique, accompagnement approfondi des particuliers, etc.*						
Inciter au remplacement des équipements de l'habitat fonctionnant au bois (foyer ouvert, fermé, chaudière) peu performant en termes d'émission de polluants atmosphériques (en particulier les particules fines) par des équipements plus performants de type label flamme verte.						
Dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), intégrer le volet social dans la rénovation énergétique afin d'aider les personnes défavorisées et donc prendre mieux en compte la précarité énergétique et les difficultés financières associées à la rénovation énergétique.						
Privilégier les matériaux biosourcés et locaux lors de la rénovation des bâtiments (à intégrer dans les documents d'urbanisme).						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Chambres consulaires (CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) • Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	• ADEME • GAT • Info Energie / Rénov Habitat Bretagne/Réseau Faire • Morbihan Energies • Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne • CRAB (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne) • Groupe CIVAM • GAB
<u>Dispositif(s) financier(s) :</u> Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP
	Autre(s) service(s) : Resp Serv ADT, Serv Dév éco	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP
Montant et nature des dépenses (hors ETP)		Déploiement du Service Public de la PErfomance et de l'Habitat (SPPEH) : 80 000 € (participation GMVA +ADIL) Partenariats chambres consulaires : 20 000€/an					

Freins	Facilitateurs
Difficulté à cibler les personnes	Plateforme de la rénovation énergétique à créer qui rassemblera tous les acteurs à compétences transversaux Montée des compétences des entreprises du bâtiment locales Économie locale valorisée

Indicateurs	Cibles
· <u>de mise en œuvre</u> (taux de mise en œuvre) - Nombre de diagnostics énergétiques des entreprises réalisés - Nombre d'ateliers organisés auprès des entreprises, des industries, des agriculteurs au sein du territoire en termes d'économie d'énergie - Nombre d'ateliers organisés auprès des artisans sur la nouvelle réglementation - Nombre de référents formés sur la maîtrise de l'énergie - Création de la plateforme pour former les professionnels de la construction (artisans, maîtres d'oeuvre, architectes…) - Mise en place du Service Public de la PErformance de l'Habitat (SPPEH) - Nombre d'équipements de l'habitat (foyers ouverts, foyers fermés anciens) remplacés par des installations labellisées flamme verte dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique - Nombre de permanences organisées dans le cadre du Service Public de la PErformance de l'Habitat (SPPEH). · <u>de performance</u> (mesure les effets) - Suivi de la consommation énergétique sur le territoire des secteurs résidentiel, tertiaire et agricole (kWh) - Suivi du bilan des émissions de GES et de polluants atmosphériques sur le territoire pour les 6 polluants réglementaires et par secteur d'activité	Agriculteurs, entreprises, particuliers

(tonne).

<u>environnementaux</u> (suivi des impacts potentiels issus de l'EES)

- Nombre de projets de rénovation utilisant en majorité les matériaux biosourcés
- Nombre de points d'apports de déchets du BTP permettant leur réutilisation ou leur valorisation
- Évolution des déchets non valorisés du BTP (tonnes)
- Suivi de la consommation énergétique sur le territoire du secteur résidentiel (kWh)

Retours d'expérience

Boîte à outils PCAET sur l'agriculture de la Chambre d'Agriculture de Bretagne

La Boîte à outils PCAET a été créée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne pour dynamiser la transition énergétique et climatique du territoire sur la thèmique de l'Agriculture.

La Boîte à outils PCAET propose 38 actions agricoles à mettre en place ou déjà mises en place par les agriculteurs afin d'agir pour le climat et de répondre au Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les actions sont classées, soit par objectif :

soit par ressource/objet agricole :

Source : http://www.bretagne.synagri.com/synagri/pcaet-boite-a-outils-plan-climat-air-energie-territorial

Fiche action n°4.2	Promouvoir sur le territoire les énergies renouvelables	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 4 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie

État de l'avancement

☒ Non programmé	☐ Programmé	☐ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 739 GWh en 2014. La production d'énergie renouvelable atteint 73 GWh/an en 2014, soit une autonomie énergétique de 10%.

Le potentiel d'énergie renouvelable du territoire est important puisqu'il représente 354 GWh, soit 5 fois le niveau actuel. L'éolien et le solaire photovoltaïque sont les deux principales sources d'énergi renouvelable de ce potentiel. Par ailleurs, la Communauté de Communes a fait le choix, en termes de stratégie, de développer à l'horizon 20500 l'intégralité de ce potentiel pour ainsi viser une autonomie complète à horizon 2050.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Augmenter la production d'énergie renouvelable (EnR) par 5 sur le territoire à l'horizon 2050 et tendre vers le déploiement de la totalité du potentiel théorique maximal de production des énergies renouvelables sur tout le territoire à l'horizon 2050 (niveau déterminé dans le calcul du potentiel théorique maximal de développement des énergies renouvelables) avec un objectif intermédiaire de 32% de la part des EnR dans la consommation d'énergie finale en 2030	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Non quantifiable

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Financer les énergies renouvelables	2020					2025
Créer des entreprises citoyennes ou des sociétés d'économie mixte (le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques). *Par exemple : La SEM 56 Energies est un bon outil financier, technique et juridique pour développer et investir dans les projets avec les acteurs du territoire*						
Développer le financement participatif						
Définir des outils stratégiques	2020					2025
Cartographier les consommations, et les réseaux à échelle fine afin d'anticiper les évolutions Cartographier les installations d'énergies renouvelables présentes sur le territoire ainsi que les sites de potentiel développement. L'objectif étant de disposer d'outils de travail et de réflexion. Hiérarchiser les EnR à développer						
Développer la méthanisation sur le territoire	2020					2025
Lancer une étude pour analyser les gisements mobilisables en matière organique dans le but de pouvoir identifier au mieux les potentiels acteurs et les faire se rencontrer.						
En fonction du potentiel résiduel issu de l'étude de gisement, développer de nouveaux projets de méthanisation sur le territoire. *Actions possibles par la collectivité:* - *S'associer avec d'autres acteurs locaux en créant, par exemple, une société d'économie mixte (SEM) ; coordonner un financement citoyen participatif* - *Être un appui financier par le biais de programmes d'aide à l'investissement (Ademe, DDT, Conseil Régional, Etat via le programme Investissements d'avenir)* - *Aider les porteurs de projet à informer et à renseigner les acteurs locaux dont les habitations pour une bonne acceptation locale du projet (organisation de réunions, communication).*						
Développer la filière bois énergie avec les partenaires locaux	2020					2025
Elaborer une étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière bois sur le territoire						
En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, accompagner le déploiement de la filière bois énergie, et dans la mesure du possible, en priorité, le bois de bocage, les délaissés, le bois de déchetterie (déchets de bois)						
En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, créer une plateforme de stockage du bois énergie avec un investissement possible de la collectivité dans le						

cadre de financement participatif						
Réaliser des études d'opportunités et développer des chaudières performantes à biomasse sur le territoire en fonction des résultats des techniques énergétiques et économiques. (cf fiche action 1.2 : Donner l'exemple via la commande publique = privilégier la filière bois locale)						
Promouvoir l'éolien sur le territoire	2020					2025
Accompagner la mise en œuvre des projets (dans le cadre notamment des documents d'urbanisme locaux) et examiner l'investissement possible des collectivités						
Promouvoir le photovoltaïque sur le territoire	2020					2025
Réaliser le cadastre solaire et l'animer auprès des acteurs du territoire (collectivités, particuliers, entreprises, exploitations agricoles) Favoriser le développement des projets (compatibilité urbanisme, incitation dans le cahier des charges lotissement, parcs d'activités économiques...)						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• EPCI et communes • Morbihan énergies	• SEM56 Energies • GAT, Chambre d'Agriculture (APEPHA : Association des Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque) • Info Energie / Rénov Habitat Bretagne/Réseau FAIRE • Association Abibois • Section Régionale Conchylicole • CRAB (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne) • APHEPHA (Association des Producteurs d'Energie Photovoltaïque)
Dispositif(s) financier(s) : • Appel à projet "Planification énergétique territoriale" porté par l'Ademe **et la Région** • Ademe : soutien les projets de méthanisation de l'aide à la décision jusqu'à l'investissement • Plan de Performance Énergétique porté par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) • Programme "Investissements d'avenir" porté par l'Etat	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission PCAET	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP	0,05 ETP
	Autre(s) service(s)						

Montant et nature des dépenses (hors ETP)	Elaboration et animation du cadastre solaire : 35 000€ Etude de potentiel méthanisation : 15 000€ Etude de faisabilité sur le développement de la filière bois énergie : 10 000€

Freins	Facilitateurs
Budget Acceptation des projets	Outil de développement des énergies renouvelables (par exemple une Société d'Économie Mixte)

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre d'installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire - Nombre d'entreprises citoyennes ou de sociétés d'économie mixte créées sur le territoire - Réalisation du cadastre solaire (oui/non) · de performance (mesure les effets) - Suivi de la production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (kWh) · environnementaux (suivi des impacts potentiels issus de l'EES) - Nombre de nouvelles infrastructures, par type d'énergie - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impacts) - Nombre d'installations conformes aux réglementations environnementales et sanitaires - Surfaces des terres agricoles ou naturelles converties (ha) - Évolution du taux de boisement (%) - Nombre de foyers bois connus et remplacés - Nombre de création de points d'apports volontaires pour les panneaux PV en fin de vie sur le territoire	Citoyens, Agriculteurs, Entreprises, Collectivité

Retours d'expérience

Association ABIBOIS

Chaque année, Abibois porte un programme d'actions qui couvre tout le champ de la filière.

Sur la partie Bois Energies, la valorisation énergétique est un moyen de transformer des sous-produits issus de l'exploitation forestière ou de la transformation du bois.

Pendant de longues années, ces sous-produits trouvaient leurs débouchés dans l'industrie papetière ou dans la production de panneaux (bois d'industrie) bien que ce type d'activité n'existe pas ou peu en Bretagne. Les bois étaient donc amenés à être déplacés sur de longues distances.

Depuis quelques années, la montée du prix des énergies fossiles et des mesures incitatives ont favorisé l'émergence d'un vrai marché du bois énergie en Bretagne.

C'est en 2009 qu'Abibois a commencé à s'investir dans la thématique du bois de chauffage.

Financé par le Plan Bois Energie Bretagne et impulsé par des professionnels bretons du bois de chauffage, la mission qui naît au sein d'Abibois se concentre tout d'abord sur l'analyse de la structuration de la filière bois bûche au niveau régional.

Ce n'est que plus récemment (2015) qu'Abibois intègre le Plan Bois Energie Bretagne comme co-animateur aux côtés de l'association AILE, historiquement engagée dans le plan. Cette nouvelle position implique désormais Abibois sur la totalité des combustibles bois (plaquettes, bûches et granulés).

L'engagement d'Abibois dans le domaine du bois énergie est là pour s'assurer de l'équilibre des usages. La ressource forestière bretonne a comme finalité première la valorisation en bois d'œuvre. Le bois énergie n'est qu'une résultante de cette valorisation. Une animation bois énergie déconnectée de ces usages premiers pourrait à terme déstructurer l'organisation et la logique de filière.

Source : https://abibois.com/actualites/actus-bois/foret-bois-et-territoire/la-filiere-foret-bois-au-service-du-developpement-de-vos-territoires.html

6. Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, particulièrement pour les thématiques liées à l'agriculture et à l'eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de celui de l'adaptation.

Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des thématiques prises en compte dans les documents de planification. Toutefois, ce dernier axe du plan d'actions consiste davantage en des actions opérationnelles. Pour l'enjeu particulier d'une agriculture plus durable, le territoire souhaite agir tant sur l'adaptation des modes agricoles aux effets à venir du changement climatique, que sur la mise en place sur le territoire de pratiques moins émettrices de polluants et des gaz à effet de serre et favorisant le stockage du carbone dans les sols. Ces deux démarches apparaissent complémentaires et permettent d'envisager cette problématique de manière globale.

La question de la vulnérabilité du territoire liée à l'usage de l'eau est quant à elle également traitée de manière complète, c'est-à-dire du point de vue quantitatif et qualitatif.

Action 5.1 : Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières

Action 5.2 : Maintenir un niveau de stockage de carbone au moins équivalent à aujourd'hui

Action 5.3 : Travailler sur la planification territoriale

Action 5.4 : Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau

Fiche action n°5.1	Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

État de l'avancement

☐ Non programmé ☐ Programmé ☐ En cours ☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Le secteur agricole est ressorti comme un des enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre (30% des émissions selon l'approche complète). La collectivité souhaite réduire son impact, en maintenant une activité performante et nourricière.
De plus, l'agriculture et la sylviculture sont deux secteurs extrêmement vulnérables aux effets à venir du changement climatique (perturbations des précipitations et manque d'eau, arrivée de parasites liée à la hausse moyenne des températures, inadaptation des espèces existantes aux conditions à venir, feux de forêts, etc.).
La collectivité souhaite, au travers de cette fiche, travailler avec les professionnels agricoles et sylvicoles afin d'anticiper ces enjeux.

Objectifs	Gains attendus de l'action
<u>Pratiques agricoles</u> Promouvoir l'agriculture biologique sur le territoire Meilleur accompagnement des agriculteurs sur les pratiques agricoles durables et innovantes Réduire les émissions de polluants atmosphériques par de nouvelles pratiques agricoles → Baisse des émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole en 2026 de 27% pour les PM10, de 23% pour les PM2,5 et de 6% pour le NH3 (par rapport à 2014)	<u>Pratiques agricoles</u> Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique -25 t de PM10 en 2026 -6 t de PM2,5 en 2026 - 65 t de NH3 en 2026

Pratiques forestières Ne pas déstocker de carbone pour les sols agricoles et naturels (en fonction des actions des PLU) Structurer une véritable filière bois	Pratiques forestières Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Stockage forestier annuel : 26 kt CO2e

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Adapter les pratiques agricoles pour réduire les émissions de polluants atmosphériques	2020					2025
Communiquer sur l'interdiction du brûlage des végétaux par des pratiques plus vertueuses (broyage des déchets verts par exemple) (cf fiche 2.2)						
Sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur les pratiques agricoles durables et innovantes permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques. *Exemple : promouvoir les pratiques sans labour, optimiser la fertilisation (être au plus près des besoins de la plante), augmenter le temps passé au pâturage pour réduire les émissions de NH3 (effluent capté plus rapidement dans le sol), faire du lavage d'air des bâtiments d'élevage porcins (récupération d'ammoniac), évacuer fréquemment des déjections, mettre des couvertures des fosses à lisier, épandre les lisiers avec du matériel permettant les réductions (pendillards, injecteurs), faire de l'incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers dans les sols selon le contexte, évacuer les fientes de poules pondeuses en cages en les séchant, racler les lisiers de bovins au bâtiment, faire de la brumisation dans les bâtiments porcins pour réduire les émissions de particules…*						
Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau	2020					2025
Economiser l'eau en modifiant, adaptant les techniques culturales et les systèmes de cultures (rotations, choix de cultures) pour s'adapter à l'évolution des températures et de la pluviométrie. *Exemple : le non labour permet de réduire la perte d'eau des sols (l'humidité est conservée en profondeur), la luzerne est un fourrage qui s'adapte bien aux conditions sèches.* Déployer les modes de conduite des cultures déjà connus pour améliorer l'efficience des consommations d'eau (conservation du sol, semis, choix des variétés) et déployer des systèmes innovants (agroforesterie, permaculture,...)						
Promouvoir la gestion collective de la ressource en eau par un ensemble d'usagers agricoles (tout en étant vigilants aux sites d'implantation et à la réglementation en vigueur pour ce type de travaux)						
Réorienter les productions de cultures végétales	2020					2025

Améliorer la résilience en diversifiant les cultures et en adoptant des techniques de conservation respectueuses de l'environnement *Exemple: Le non labour, technique de conservation des sols. Les parcelles en non labour ont une population de vers de terre plus élevée, intéressant pour l'infiltration de l'eau et l'aération des sols.*						
Réaliser des tests de cultures. *Par exemple, la chambre d'agriculture fait des tests de cultures originaires du Sud, afin d'anticiper et de visualiser les pratiques.*						
Réorienter les grandes parcelles consommatrices d'eau (maïs) vers des cultures économes ou des usages non agricoles						
Développer l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée et la vente en circuit court (travailler avec les cantines du territoire notamment) (cf. action 2.1)						
Accompagner à la résilience des élevages de productions animales	2020					2025
Développer les cultures fourragères résistantes à la sécheresse, comme les prairies multispécifiques et/ou valoriser le surplus hivernal d'herbe et ensiler une partie des céréales pour compléter la ressource fourragère.						
Tendre vers un élevage plus extensif : - Avec le développement des circuits courts tel que cité dans la fiche 1.2 faire évoluer les pratiques de consommation : consommer différemment et localement, des exploitations laitières en circuits courts transforment du lait et peuvent souhaiter privilégier un système plus extensif (baisse du litrage de lait par vache, moins de cultures de vente). - L'accompagnement des exploitations laitières (en groupe ou suite à un diagnostic carbone) implique souvent d'augmenter la part d'herbe dans l'alimentation et dans la SAU comme un moyen pour améliorer l'équilibre de la ration alimentaire et réduire les compléments azotés. - Les laiteries font la promotion des laits de pâturage qui garantissent un temps minimum de pâturage des vaches, ce qui a conduit certains producteurs de lait à augmenter le pâturage et donc leur surface en herbe. *Dans les marais de Vilaine, les zones humides sont pâturées ce qui permet d'augmenter la part d'herbe pâturée sur l'exploitation et réduire la densité d'animaux par hectare de prairie.*						
Diversifier les assolements et augmenter l'autonomie en protéines et ainsi diminuer son impact environnemental						
Promouvoir les haies bocagères	2020					2025
Promouvoir et valoriser la protection et le développement de haies bocagères et des friches en continuant les travaux déjà engagés. En effet, le bocage permet du stockage carbone, de la biodiversité et de la résilience. Le bocage est actuellement protégé et bien valorisé par la PAC (Politique Agricole Commune). La Chambre d'agriculture travaille également sur un plan de bocage sur 15 ans. Poursuivre le programme Breizh Bocage.						
Faire évoluer les pratiques forestières vers une meilleure protection et valorisation	2020					2025

Diversifier les essences et diminuer la durée des rotations.						
Développer un plan de gestion sylvicole global intégrant la biodiversité.						
Intégrer le risque incendie dans les documents d'urbanismes et réaliser un suivi des mutations forestières. *Pour information : La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'établissement Rural) permet de faire un suivi des mutations forestières*						
Structurer une véritable filière bois sur le territoire afin de valoriser de différentes manières la production locale (cf. action 4.2) > Réaliser une étude de faisabilité > Réaliser un plan de gestion bocager et forestier > Installer des chaudières pour assurer des débouchés aux propriétaires						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
Groupe Agriculture et territoire (GAT)	• Groupements Agricoles • EPCI, Communes
<u>Dispositif(s) financier(s) :</u> Programme Breizh bocage Appel à projet de l'Ademe "Planification énergétique territoriale"	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)						
Montant et nature des dépenses (hors ETP)							

Freins	Facilitateurs

Pratiques agricoles Acceptation par les agriculteurs de ces nouvelles pratiques Capacité financière des agriculteurs Changement des modes de cultures	
Pratiques forestières Pression foncière	

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre de réunions de sensibilisation réalisées annuellement avec les agriculteurs - Nombre d'exploitations bio (culture, élevage) - Evolution de la superficie des surfaces en cultures de protéagineux (ha) · de performance (mesure les effets) - Suivi des émissions de polluants atmosphériques par polluant et par secteur (tonne) - Surface des végétaux (forêts, prairies, haies) stockant du CO2 (ha) et calcul du stockage carbone annuel (kt CO2e)	Agriculteurs

Retours d'expérience	
Depuis 2017 et pour 3 ans, avec un financement AEP régional, la Chambre d'Agriculture accompagne un collectif « Produire des légumineuses alimentaires en Bretagne sud ». Ce groupe rassemblant 15 producteurs teste la faisabilité technique des cultures de lentille Corail, pois chiche, haricots rouges et pois cassé. Une estimation économique, avec les prix actuels des semences et de débouchés locaux est réalisée à chaque récolte. Développement de la filière bois énergie du Pays de Dinan Les étapes de structuration d'une filière bois-énergie: - Réalisation d'une étude de faisabilité (évaluation de la ressource, recensement des acteurs de la filière, estimation des débouchés); - Mobilisation des acteurs; - Réalisation de plans bocager et forestier; - Réalisations concrètes (installation de chaudières et valorisation durable et des boisements par les	 Les exploitants d'Elven recevaient des visiteurs lors de la journée Innov'action organisée par la chambre d'agriculture en juillet 2019

professionnels du territoire)	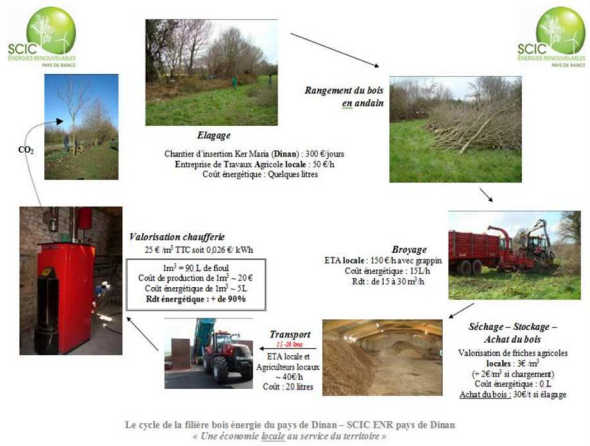 Le cycle de la filière bois-énergie du pays de Dinan

Fiche action n°5.2	Maintenir un niveau de stockage de carbone au moins équivalent à aujourd'hui	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

État de l'avancement

■ Non programmé	☐ Programmé	☐ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Le stockage de carbone annuel par la forêt permet de compenser en 2014 8% des émissions de gaz à effet de serre directes du territoire (approche réglementaire). Il est primordial de conserver au maximum les surfaces naturelles, en maîtrisant l'artificialisation, afin de tendre, sur le territoire, vers la neutralité carbone.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Maintenir le stockage carbone du territoire au même niveau que celui actuel	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique → stockage annuel proposé dans la fiche action 5.1

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Préserver les surfaces naturelles, agricoles et forestières	2020					2025
Préserver les surfaces cultivées et les prairies qui représentent le plus grand stock de carbone du territoire (sensibilisation et connaissance du stock existant). Notamment par l'intermédiaire des documents d'urbanisme locaux (SCoT et PLU) Sensibiliser les exploitants agricoles avec la réalisation de diagnostics "stock de carbone".						
Préserver la couverture naturelle et boisée du territoire (forêts, haies bocagères…) par l'intermédiaire des documents d'urbanisme locaux (SCoT et PLU)						
Développer les diagnostics CAP'2ER en élevages ruminants avec conseils pour réduire l'empreinte carbone de l'exploitation. A coupler avec formation ou groupe d'échanges pour accompagner les agriculteurs à la mise en œuvre de ces changements de pratiques.						
Encourager une gestion forestière et une valorisation du bois	2020					2025
Encourager une gestion forestière (de type irrégulière) qui permette au maximum de conserver le stock de carbone forestier, sur pied et dans le sol (éviter les coupes rases qui mettent à nu le sol et provoque la décomposition de la matière organique, privilégier les coupes d'éclaircies qui permettent au contraire de maintenir une couverture boisée garante du maintien du carbone du sol). Contribuer à la mise en place de nouvelles plantations sur le territoire						
Favoriser une sylviculture qui permette de maintenir en permanence, voire d'augmenter, le stock de bois sur pied (et donc le stock de carbone). Encourager et contribuer à la valorisation de bois d'œuvre (bois dans la construction et les aménagements intérieurs et extérieurs) pour stocker un maximum de carbone sur le long terme.						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Groupe Agriculture et Territoire (GAT)	• Groupements agricoles • CAPEB • RBBD (Réseau Breton du Bâtiment Durable) • Abibois
Dispositif(s) financier(s) :/	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)						
Montant et nature des dépenses (hors ETP)							

Freins	Facilitateurs
Pression foncière	

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Superficie des sols (surfaces cultivées, prairies, forêts, naturels) (en ha) - Nombre de diagnostics "stock carbone" réalisés et nombre d'exploitants agricoles sensibilisés - Nombre de diagnostics CAP'2ER réalisés - Volume de bois mis en oeuvre dans la construction · de performance (mesure les effets) - Stockage de carbone des sols (kt CO2e)	Exploitants forestiers et agriculteurs Collectivités

Retours d'expérience	
CAP'2ER - Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants La préservation de l'environnement (changement climatique, qualité de l'eau, stockage de carbone, maintien de la biodiversité ...) représente un enjeu pour les filières de ruminants. CAP'2ER® permet aux acteurs de l'élevage herbivore d'évaluer l'empreinte environnementale d'une exploitation et d'identifier des marges de progrès (alimentation animale, conduite du troupeau, assolement et rotation de cultures, bocage, économie d'énergie…). Des conseils peuvent être donnés par la Chambre d'Agriculture suite au diagnostic CAP'2ER (optimisation du fonctionnement).	

Fiche action n°5.3	Travailler sur la planification territoriale	
Date de la mise en œuvre : .../…./...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

État de l'avancement

☐ Non programmé	☐ Programmé	☒ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des thématiques qui doivent être prises en compte dans les documents de planification, en particulier les risques naturels. Il s'agit également pour le territoire de relever les défis de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire futur.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Intégrer dans les documents d'urbanisme un volet énergie (rénovation thermique, production d'énergie, mobilité, réduction des consommations) Densifier le territoire en préservant les ressources et en l'adaptant aux défis de demain Interdire tout projet de construction dans des zones à risque (risque côtier, risque d'inondation) Optimiser la performance énergétique des bâtis	Gains attendus en termes de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation énergétique Non quantifiable

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme	2020					2025
Appliquer les prescriptions et recommandations inscrites dans les PPRL (plan de prévention des risques littoraux) et PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)						
Dans les documents d'urbanisme locaux, interdire ou fortement réglementer les projets de construction dans des zones exposées, notamment celles exposées aux inondations et de submersion marine (cf. PPRL et PPRI)						
Suivre la stratégie communautaire définie pour la prévention du risque inondation et de submersion marine, en particulier via le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) et le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux)						
Relever les défis de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire futur	2020					2025
Atténuer l'effet des îlots de chaleur urbains en renforçant la nature en ville, et en réintroduisant l'eau dans la ville (travailler notamment sur la trame verte et bleue en milieu urbain)						
Intégrer la préservation de la biodiversité et des terres agricoles aux documents d'urbanisme en tenant compte des changements climatiques						
Penser les nouvelles mobilités afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (cf. actions de l'axe 3)						
Promouvoir la production d'énergie renouvelable par l'intermédiaire du règlement des documents d'urbanisme afin de permettre l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'urbanisme (permettre l'utilisation de biomatériaux ou de matériaux à faible facteur d'émission de Gaz à Effet de Serre, permettre le recours aux techniques et procédés bioclimatiques, permettre la pose d'équipement d'énergie renouvelable - panneaux solaires, photovoltaïque, éoliennes domestiques…)						
Proposer des bâtiments adaptés aux futurs conditions climatiques	2020					2025
Favoriser l'amélioration du confort d'été dans les constructions neuves ou existantes et promouvoir la végétalisation des toitures et des murs. Favoriser la rénovation thermique du bâti et les constructions performantes. Travailler également sur la qualité de l'air intérieur. (cf. action 4.1 sur le SPPEH)						
Favoriser l'utilisation des matériaux adaptés aux risques de retrait-gonflement des argiles dans les nouvelles constructions / Favoriser l'utilisation de matériaux bioclimatiques et biosourcés						

Mise en œuvre	
Porteur de projet	Partenaires mobilisables
• EPCI et communes	• Morbihan Energies • EPTB Vilaine • Chambre d'agriculture, • CAUE 56
Dispositif(s) financier(s) : /	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Service Urba planification et GEMAPI	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP
Montant et nature des dépenses		Politique prévention des inondations : 1 270 000 € Politique de gestion des milieux aquatiques : 500 000 €					

Freins	Facilitateurs
Pression foncière	

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) - Nombre de projets de construction refusés du fait des risques côtiers et des risques d'inondation - Nombre de PLU intégrant un volet énergie - Nombre de projets avec un mur ou une toiture végétalisée, ou innovant dans l'approche de performance énergétique · de performance (mesure les effets) - Nombre de projets de construction acceptés en zone à risque sur le territoire (risque inondation, risque côtier)	Citoyens, industriels, agriculteurs

Retours d'expérience

Réalisation d'une étude ayant pour objectif la définition d'une stratégie de gestion du littoral damganais (programme d'action de gestion des risques de submersion marine, avec prise en compte de l'érosion actuelle du trait de côte):

Dans le contexte particulier des années 2013-2014 où une série de tempêtes hivernales a provoqué une brèche dans la digue de Damgan, une stratégie a été mise en place:

- 2015: une étude de danger et la mise en place d'une surveillance et d'un entretien réguliers par la commune ont d'abord été mis en place par la commune;
- 2015-2017: Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM de Damgann avec l'appui de l'EPTB;
- 2018: Approbation du PLU de Damgan avec zone 2AU (à urbaniser) pour la relocalisation et opération d'adaptation des logements de Damgan;
- 2018-2019: Etude de protection du littoral de Damgan (Commune-ASB-EPTB);
- 2019: ASB transfère la compétence GEMAPI à l'EPTB Vilaine;
- 2019 (en cours): Levé du niveau de seuil de tous les bâtiments inondables (EBTP)

Les actions décidées par ASB vis-à-vis de la digue classée de la Grande plage (2,4 km):

- Surveillance, entretien (20 000€/an);
- Mise à jour de l'étude de danger du système d'endiguement (55 000€ en 2020-2021;
- Provision pour travaux d'urgence (en lien avec la commune): 15 000€/an

De plus, 40 diagnostics individuels ont été réalisés en 2018 pour l'adaptation des logements). Grâce à une nouvelle subvention, chaque propriétaire est accompagné par un bureau d'étude à partir de novembre 2019.

Réunion publique organisée à Damgan le 28 août 2018

Fiche action n°5.4	Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau	
Date de la mise en œuvre : .../..../...		Date de la mise à jour : 25/11/2019

Axes stratégiques

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

État de l'avancement

■ Non programmé	☐ Programmé	☐ En cours	☐ Terminé

Public à l'origine de l'action

Synthèse des enjeux

Dans le cadre du diagnostic réalisé sur la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, la ressource en eau est ressortie comme l'un des aléas les plus importants sur le territoire dans les années à venir.
Ainsi, la question de la vulnérabilité du territoire liée à l'usage de l'eau est traitée de manière complète, c'est-à-dire du point de vue quantitatif et qualitatif.

Objectifs	Gains attendus de l'action
Mettre en œuvre toutes les façons d'écono*miser* l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau. → objectif : réduire de 10% la consommation d'eau potable sur le territoire d'ici 2024	L'ensemble des actions visant à réaliser des économies d'eau sont des mesures "sans regret" et apportera des gains économiques pour l'ensemble des usagers

Présentation de l'action						
Descriptif de l'action	Calendrier					
Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau	2020					2025
Gérer l'eau sur place afin de limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en ville comme en zone rurale.						
Favoriser la recharge naturelle des aquifères via l'infiltration et donc le développement des zones perméables						
Favoriser la fonction de stockage et restitution des zones humides						
Veiller à la cohérence des politiques publiques en la matière dans le cadre notamment de la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques)						
Optimiser la gestion de l'eau potable	2020					2025
Sécuriser l'approvisionnement en eau, inciter à l'économie en récupérant l'eau de pluie pour les besoins individuels						
Traquer les fuites en réparant et entretenant les réseaux via la gestion patrimoniale						
Promouvoir les solutions existantes, encourager l'innovation et l'expérimentation destinées à économiser la consommation d'eau potable en sensibilisant aux enjeux sanitaires						
Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource dans le temps et l'espace	2020					2025
Encourager les pratiques qui permettent le stockage naturel de l'eau dans le sol et le sous-sol						
Développer le stockage de l'eau en hiver, notamment dans des réserves, afin de permettre d'irriguer les cultures et de maintenir les activités économiques en période de déficit hydrique						
Penser la réutilisation de la ressource dans sa globalité et sa sécurité sanitaire						
Améliorer et diffuser la connaissance	2020					2025
Développer la connaissance et la communication sur les situations de sécheresse, sur la valeur de l'eau et son prix, sur l'empreinte "eau" des biens de consommation, sur les économies tout au long de l'année pour tous les usages						
Améliorer les connaissances sur la variabilité temporelle (actuelle et future) sur plusieurs indicateurs et sur plusieurs sites à risque (Débordements, étiage, durée, débits, ...) afin d'anticiper un maximum les périodes potentielles d'inondations et de manque d'eau, tout en observant leur évolution.						

Observer et exploiter les connaissances et les retours d'expérience obtenus dans d'autres pays dont les conditions climatiques actuelles seront bientôt les nôtres.						
Adapter les usages à la ressource disponible	2020					2025
Etudier et développer des processus industriels économes en eau						
Dans le domaine de l'énergie, revoir les règlements d'eau (barrages hydroélectriques, centrales) pour tenir compte de l'évolution de la ressource disponible et des usages sous les nouvelles conditions climatiques.						
Adapter les PLU à la disponibilité locale en eau potable						
Pour ce qui concerne les usages agricoles, se référer à l'action 5.1						

Mise en œuvre	
Porteur du projet	Partenaires mobilisables
• Communes • Syndicats d'eau	• Communauté de Communes Arc Sud Bretagne • GAT, groupements agricoles (Chambre d'agriculture, GAB…) • CCI • EPTB Vilaine • Golfe du Morbihan Vannes Agglomération • Eaux et Rivières • Bretagne Vivante
Dispositif(s) financier(s) : Moyens financiers extérieurs à mobiliser ou solliciter Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) zones humides.	

Moyens consacrés par la collectivité							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission						
	Autre(s) service(s)						
Montant et nature des dépenses (hors ETP)							

Freins	Facilitateurs
Budget de mise en œuvre de techniques innovantes Acceptation des projets qui ne passera pas uniquement par de la sensibilisation sur ces sujets	SDAGE

Indicateurs	Cibles
· de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) Surface des zones humides sur le territoire (ha) · de performance (mesure les effets) Consommation d'eau potentiel sur le territoire (m3)	Agriculteurs Sylviculteurs Industriels Citoyens

Retours d'expérience

- **La marque "Terre de Source - Les agriculteurs d'ici protègent l'eau" par Eau du Bassin Rennais**
  Initiée par Eau du Bassin Rennais, Terres de Sources soutient et encourage les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau potable avec un mode de production plus vertueux pour les ressources en eau. Comment ? En proposant aux agriculteurs de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits.

  Source: http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/protection-des-ressources/91-terres-de-sources.html

Jeudi 27 avril 2017 à Betton, s'est déroulée en présence de la presse, la signature de la convention constitutive du groupement de commande Eau en Saveurs réunissant la Collectivité Eau du Bassin Rennais, 11 communes et 1 syndicat intercommunal de restauration de la Métropole Rennaise, soit 15 communes au total.

- **Eau du Morbihan: Protection des captages de Keranna à Séglien**

  Les deux puits de Keranna captent l'eau d'un aquifère peu profond, alimenté par les eaux de précipitation et sensible aux risques de pollution en cas d'infiltration (excès de fertilisation azotée, rejet au milieu de produits polluants, etc).

  C'est pourquoi, afin de garantir le maintien de la bonne qualité actuelle des eaux captées, il importe de protéger les captages de Keranna de tout risque de pollution ponctuelle ou accidentelle et d'éviter le développement d'activité nouvelle pouvant présenter un risque de pollution pour la ressource.

Une enquête publique est organisée par le Préfet du 24 juin au 9 juillet 2019 inclus, concernant les puits exploités par Eau du Morbihan à Keranna à Séglien. Source: https://www.eaudumorbihan.fr/2019/06/protection-des-captages-de-keranna-a-seglien/	

7. Synthèse du plan d'actions

Synthèse du plan d'actions

Les tableaux suivants présentent une synthèse par axe stratégique des différentes actions proposées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne dans le cadre de son PCAET.

Axe	Action		Sous action		Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES
1 Vers des collectivités exemplaires	1.1	Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050	1.1.1	Assurer le suivi et l'animation du PCAET	Arc Sud Bretagne	- Mettre en place une politique air énergie climat ambitieuse et transverse sur le territoire. - Animer et faire vivre le Plan Climat avec l'ensemble des acteurs. - Créer une dynamique territoriale du Plan Climat.	-Désignation d'un élu référent (oui/non) -Désignation d'un chargé de mission PCAET (oui/non) -Nombre de réunions organisées au sein de la Communauté de Communes et des communes -Nombre d'indicateurs de suivi de mise en œuvre, de performance et d'EES mis à jour -Nombre de participants aux différentes réunions et temps d'échanges organisés sur les thématiques du Plan Climat (communauté de communes, communes, partenaires, etc.).	/	/
			1.1.2	Mener différentes actions au sein du territoire	Arc Sud Bretagne			/	/
			1.1.3	Travailler en partenariat avec d'autres territoires	Arc Sud Bretagne		-Nombre de partenariats et de conventions passés avec des partenaires (administratifs, associations, entreprises…)	/	/
	1.2	Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités	1.2.1	Etre exemplaire sur la maîtrise de l'énergie du patrimoine et des activités de la collectivité	Arc Sud Bretagne	→ Performance du patrimoine rénové classé C (Consommation énergétique classée C et Émissions des gaz d'effet de serre classées C), soit une hypothèse de réduction de 30% de la consommation énergétique des bâtiments rénovés → Objectif retenu à l'horizon 2025 : suivi des consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communautaires. 30% du parc des bâtiments de la collectivité seront rénovés soit une réduction de 9% de la consommation énergétique sur l'ensemble des bâtiments → baisse de 50% de la consommation de l'éclairage public à l'horizon 2025		/	/
			1.2.2	Donner l'exemple via la commande publique	Arc Sud Bretagne	→ Identifier quels sont parmi les achats de la collectivité ceux qui représentent un impact important, et comment le réduire Objectif chiffré à définir en fonction des résultats de l'étude carbone des achats		/	/
			1.2.3	Etre exemplaire en termes de mobilité	Arc Sud Bretagne	→ 30% de véhicules propres dans la flotte communautaire d'ici 2025 →Acquérir deux VAE (vélo à assistance électrique) de service		/	/
			1.2.4	Etre exemplaire sur les éco-gestes mis en place au sein de la collectivité	Arc Sud Bretagne			/	/
			1.2.5	Former les agents des mairies et de la collectivité	Arc Sud Bretagne			/	/
			1.2.6	Engager une politique de plantation d'arbres	Arc Sud Bretagne	→ planter 20 arbres par an sur les grands espaces verts au niveau des parcs d'activités		/	/
	1.3	Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire	1.3.1	Concerter avec le territoire	Arc Sud Bretagne	Mettre en place une politique de concertation et de sensibilisation efficace avec les partenaires, citoyens, élus → Avec les élus, les citoyens, les associations et les techniciens pour parler des projets du territoire → Avec les entreprises et les acteurs locaux → Sensibiliser à la fois élus, citoyens, services, entreprises sur l'ensemble des thématiques par tous les moyens évoqués ci-dessous		- Nombre de réunions annuelles entre citoyens, associations, élus et techniciens - Suivi annuel des consommations d'énergie sur le territoire par secteur d'activité (GWh) - Suivi annuel des émissions de GES sur le territoire par secteur d'activité (t CO2e) - Suivi annuel des émissions des 6 polluants atmosphériques (t)	/
			1.3.2	Actions menées auprès des citoyens	Arc Sud Bretagne		- Nombre de défis des familles organisés sur le territoire		/
			1.3.3	Actions auprès des écoles et des restaurants scolaires	Arc Sud Bretagne		- Nombre de réunions de sensibilisation (école, entreprise, citoyen) réalisées sur le territoire annuellement		/
			1.3.4	Mener des campagnes de sensibilisation dans les entreprises	Arc Sud Bretagne		- Création du club inter-entreprises et acteurs locaux - cf ci-dessus Nombre de réunions de sensibilisation (école, entreprise, citoyen) réalisées sur le territoire annuellement	- Nombre de réunions organisées annuellement par le club inter-entreprises	/
			1.3.5	Développer les vecteurs de communication	Arc Sud Bretagne		- Nombre de communications diffusées aux citoyens sur les actions menées et sur l'annuaire de répar'acteurs		/

Axe	Action	Sous action	Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES
2 Vers un territoire d'économie locale et circulaire	2.1 Faire évoluer les pratiques de consommation : consommer différemment et localement	2.1.1 Consommer différemment sur le territoire	Arc Sud Bretagne et/ou associations	Développer les circuits courts (agriculture locale) pour réduire les émissions du transport → Augmenter la part de produits locaux (50% en 2030) et de produits bio (50% en 2030) dans les repas proposés par les restaurations collectives publiques → Augmenter la part de vente de produits locaux sur le territoire (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050) → Réduire le fret entrant (fruits, légumes et viande) provenant de l'extérieur (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050)	- Nombre d'ateliers de cuisine parents/enfants organisés sur le territoire	/	/
		2.1.2 Consommer localement et encourager les circuits courts	Arc Sud Bretagne et/ou associations		- Nombre de labels "produits locaux" créés - Réalisation de l'outil de recensement des producteurs et vendeurs locaux (oui/non) - Mise en place d'un PAT (oui/non) - Mise en place d'une centrale d'achats (oui/non) - Nombre de producteurs locaux fournissant les restaurants scolaires - Nombre de restaurants scolaires inscrits dans une démarche "consommer localement" - Nombre de documents d'urbanisme prenant en compte cette thématique et définissant des prescriptions	- Suivi de la consommation énergétique du poste fret de marchandises (kWh) - Vente de produits locaux sur le territoire (k€)	/
	2.2 Réduire la quantité de déchets produits	2.2.1 Réflexion sur la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	Arc Sud Bretagne	Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) : Réduire de 10% les déchets ménagers en 2025 Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage en 2025 Responsabiliser les citoyens et les acteurs	/	- Quantité de déchets générés sur le territoire par grande catégorie (tonne)	/
		2.2.2 Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage	Arc Sud Bretagne		- Nombre de composteurs distribués individuels et collectifs - Nombre de défis école sur le thème des déchets réalisés sur le territoire - Nombre de réunions organisées avec les responsables de cantines scolaires		/
		2.2.3 Gérer les emballages	Arc Sud Bretagne		/		/
		2.2.4 Collecter les produits invendus	Arc Sud Bretagne		/		/
	2.3 Mieux valoriser et mieux recycler les déchets	2.3.1 Maintenir un système de collecte viable sur le territoire	Arc Sud Bretagne	Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en 2025 : Réduire de 10 % les déchets ménagers ; Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage; Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique ; Recycler 70 % des déchets du BTP. Responsabiliser les citoyens et les acteurs	- Nombre de nouvelles filières de collecte installées - Nombre de conventions de partenariat signées	- Quantité de déchets générés sur le territoire par grande catégorie (tonne)	/
		2.3.2 Consolider le réseau de collecte et de tri des déchets	Arc Sud Bretagne		- Nombre d'espaces "recyclerie" installés en déchetterie - Nombre d'infrastructures de déchetterie modernisées - Nombre de répar'acteurs sur le territoire		/
		2.3.3 Développer les consignes de tri	Arc Sud Bretagne		- Nombre de consignes mises en place sur le territoire		/
		2.3.4 Améliorer la connaissance	Arc Sud Bretagne		/		/

Axe	Action		Sous action		Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES
3 Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables	3.1	Mettre en œuvre le Plan de Mobilité Rurale (PMR)	3.1.1	Promouvoir la non-mobilité	Arc Sud Bretagne	Augmenter la part modale du covoiturage (déplacements domicile-travail et loisirs), actuellement à 2%, pour atteindre 6% en 2025 → Réduire l'autosolisme au profit du covoiturage, des transports en commun et des transports doux → Encourager et développer les mobilités actives et alternatives, tant d'un point de vue quotidien que touristique Augmenter la part modale des modes de déplacements doux, dont le déplacement à vélo (aujourd'hui 1% pour atteindre 3% en vélo) (même échelle de grandeur que les objectifs nationaux 2,7% à 9% à l'horizon 2024 du Plan Vélo et Mobilités actives de septembre 2018) → Réduire l'usage des voitures pour les courtes distances → Proposer une offre de transport complémentaire facilitant l'accès aux autres réseaux de transports existants et offrir une alternative aux publics non motorisés	- Nombre de lieux de coworking identifiés sur le territoire - Nombre de bâtiments mis à disposition par les communes pour le co-working - Taux de fréquentation des espaces de coworking et nombre de réunions réalisés dans ces espaces	- Evolution des pratiques des citoyens du territoire en termes de mobilité (enquête à réaliser tous les 3 ans), en particulier pour la pratique du co-voiturage et des déplacements doux - répartition des transports de personnes par mode (%) - Suivi annuel des consommations d'énergie du secteur des transport (hors fret) sur le territoire (GWh) - Suivi annuel des émissions de GES et de polluants atmosphériques du secteur des transports (hors fret) sur le territoire (t)	- Nombre de nouvelles infrastructures, par type de déplacement - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impact)
			3.1.2	Développer la pratique du covoiturage	Arc Sud Bretagne		- Adhésion à la plateforme ouestgo (oui/non) - Nombre d'aires de covoiturage créées sur le territoire (classiques et aires multimodales) et nombre de places de stationnement créées - Nombre d'entreprises inscrites dans une démarche de mobilité (PDE) - Taux d'occupation des aires de covoiturage (%) - Nombre d'inscriptions (sur le territoire) à la plateforme ouestgo et nombre de mises en relation de covoitureurs effectuées		
			3.1.3	Développer la pratique des modes actifs (vélo et marche à pied)	Arc Sud Bretagne		- Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés (km) - Nombre de stationnements vélo créés - Nombre de vélos et/ou vélos électriques mis en location sur le territoire - Nombre de systèmes de pédibus mis en place - Taux d'occupation des espaces de stationnement vélo (%) - Taux d'utilisation du service de location VAE (%)		
			3.1.4	Développer une offre de transport local	Arc Sud Bretagne		- Maintien et déploiement du service Ti'bus (nombre de nouvelles lignes de transport local) - Nombre d'utilisateurs du service Ti'bus		
			3.1.5	Maintenir le transport scolaire	Arc Sud Bretagne				
	3.2	Développer les carburants alternatifs	3.2.1	Développer le GNV et bioGNV sur le territoire	Morbihan Energies	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du secteur des transports en augmentant le nombre de véhicules électriques, GNV/bioGNV, hydrogène, hybrides sur le territoire → atteindre 16% de véhicules hybrides / électriques / hydrogène / GNV sur le territoire en 2020 et 50% en 2030 (d'après le scénario du Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques - fiche TR3ME)	- Nombre de stations GNV/bioGNV sur le territoire	- Consommation de carburant totale du territoire par type d'énergie afin de suivre l'évolution du GNV/bioGNV/hydrogène/électricité (kWh)	/
			3.2.2	Promouvoir les véhicules électriques ou hydrogènes	Morbihan Energies		/		/
			3.2.3	Regarder les retours d'expérience existants sur l'huile usagée	Morbihan Energies		/		/
	3.3	Vers un urbanisme et une consommation d'espaces raisonnés	3.3.1	Utiliser les documents d'urbanisme	EPCI et communes	Enrayer les processus d'étalement urbain et réduire fortement l'artificialisation des sols Redynamiser les centres bourgs pour permettre le retour des commerces de proximité	- Création d'une couche SIG "enveloppe urbaine" et "potentiel foncier" - Pourcentage de logements construits au sein de l'enveloppe urbaine et pourcentage de logements construits en extension urbaine (%) - Densité résidentielle moyenne du territoire - Pourcentage de réduction de la consommation d'espace (%)	/	/
			3.3.2	Sensibiliser et communiquer	EPCI et communes		- Nombre de démarches Bimby engagées		
			3.3.3	Redynamiser les centres bourgs	EPCI et communes		- Nombre de commerces de proximité sur le territoire - Nombre de démarches de revitalisation de centre-bourg menées - Nombre de logements vacants en centre-ville sur le territoire		/

Axe	Action		Sous action		Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite	Indicateurs de suivi - EES
4 Vers un territoire sobre et efficace en énergie	4.1	Mieux maîtriser l'énergie sur le territoire (sobriété et efficacité énergétique)	4.1.1	Accompagner les entreprises vers une réduction de leur consommation d'énergie	- Chambres consulaires (CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) - Arc Sud Bretagne	Développer la formation des professionnels de la rénovation Réduction du gaspillage énergétique et de la précarité énergétique / Bâtiments sobres en énergie → baisse de 18% de la consommation énergétique à l'horizon 2030 (par rapport à 2014) conformément à la stratégie territoriale retenues Réduire la pollution atmosphérique généré par le secteur résidentiel → parc des installations fonctionnant au bois du résidentiel et du tertiaire, renouvelé à hauteur de 20% en installation flamme verte 7 étoiles en 2020 Meilleur accès à l'information sur la rénovation énergétique (cf. fiches action n°1.3 et 5.1)	- Nombre de diagnostics énergétiques des entreprises réalisés - Nombre d'ateliers organisés auprès des entreprises, des industries, des agriculteurs au sein du territoire en termes d'économie d'énergie - Nombre de référents formés sur la maîtrise de l'énergie	- Suivi de la consommation énergétique sur le territoire des secteurs résidentiel, tertiaire et agricole (kWh) - Suivi du bilan des émissions de GES et de polluants atmosphériques sur le territoire pour les 6 polluants réglementaires et par secteur d'activité (tonne).	- Nombre de projets de rénovation utilisant en majorité les matériaux biosourcés - Nombre de points d'apports de déchets du BTP permettant leur réutilisation ou leur valorisation - Évolution des déchets non valorisés du BTP (tonnes)
			4.1.2	Accompagner les agriculteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie					
			4.1.3	Former et faire monter en compétence les professionnels de la construction (artisans locaux, architectes, maîtres d'oeuvre…)			- Nombre d'ateliers organisés auprès des artisans sur la nouvelle réglementation - Création de la plateforme pour former les professionnels de la construction (artisans, maîtres d'oeuvre, architectes…)		
			4.1.4	Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat			- Mise en place du Service Public de la PErformance de l'Habitat (SPPEH) - Nombre de permanences organisées dans le cadre du Service Public de la PErformance de l'Habitat (SPPEH). - Nombre d'équipements de l'habitat (foyers ouverts, foyers fermés anciens) remplacés par des installations labellisées flamme verte dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique		
	4.2	Promouvoir sur le territoire les énergies renouvelables	4.2.1	Financer les énergies renouvelables	EPCI et communes Morbihan énergies	Augmenter la production d'énergie renouvelable par 5 sur le territoire à l'horizon 2050 et tendre vers le déploiement de la totalité du potentiel théorique maximal de production des énergies renouvelables sur tout le territoire à l'horizon 2050 (niveau déterminé dans le calcul du potentiel théorique maximal de développement des énergies renouvelables) avec un objectif intermédiaire de 32% de la part des EnR dans la consommation d'énergie finale en 2030	- Nombre d'entreprises citoyennes ou de sociétés d'économie mixte créées sur le territoire	- Suivi de la production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (kWh)	- Nombre de nouvelles infrastructures, par type d'énergie - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impacts) - Nombre d'installations conformes aux réglementations environnementales et sanitaires - Surface des terres agricoles ou naturelles converties (ha) - Évolution du taux de boisement (%) - Nombre de foyers bois connus et remplacés - Nombre de création de points d'apports volontaires pour les panneaux PV en fin de vie sur le territoire
			4.2.2	Définir des outils stratégiques			- Nombre d'installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire		
			4.2.3	Développer la méthanisation sur le territoire					
			4.2.4	Développer la filière bois énergie avec les partenaires locaux					
			4.2.5	Promouvoir l'éolien sur le territoire					
			4.2.6	Promouvoir le photovoltaïque sur le territoire			- Réalisation du cadastre solaire (oui/non)		

Axe	Action		Sous action		Porteur	Objectif	Indicateurs de suivi - Mise en œuvre	Indicateurs de suivi - Réussite
5 Vers un territoire adapté au climat de demain	5.1	Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières	5.1.1	Adapter les pratiques agricoles pour réduire les émissions de polluants atmosphériques	Groupe Agriculture et territoire (GAT)	**Pratiques agricoles** Promouvoir l'agriculture biologique sur le territoire Meilleur accompagnement des agriculteurs sur les pratiques agricoles durables et innovantes Réduire les émissions de polluants atmosphériques par de nouvelles pratiques agricoles → Baisse des émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole en 2026 de 27% pour les PM10, de 23% pour les PM2,5 et de 6% pour le NH3 (par rapport à 2014) **Pratiques forestières** Ne pas déstocker de carbone pour les sols agricoles et naturels (en fonction des actions des PLU) Structurer une véritable filière bois	- Nombre de réunions de sensibilisation réalisées annuellement avec les agriculteurs	- Suivi des émissions de polluants atmosphériques par polluant et par secteur (tonne) - Surface des végétaux (prairies, haies) stockant du CO2 (ha)
			5.1.2	Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau			- Evolution de la superficie des surfaces en cultures de-protéagineux (ha)	
			5.1.3	Réorienter les productions de cultures végétales			- Nombre d'exploitations bio (culture, élevage)	
			5.1.4	Accompagner à la résilience des élevages de productions animales			/	
			5.1.5	Promouvoir les haies bocagères			/	
			5.1.6	Faire évoluer les pratiques forestières vers une meilleure protection et valorisation			/	
	5.2	Maintenir un niveau de stockage de carbone au moins équivalent à aujourd'hui	5.2.1	Préserver les surfaces naturelles, agricoles et forestières	Groupe Agriculture et territoire (GAT)	Maintenir le stockage carbone du territoire au même niveau que celui actuel	- Superficie des sols (surfaces cultivées, prairies, forêts, naturels) (en ha) - Nombre de diagnostics CAP'2ER réalisés	- Stockage de carbone des sols (kt CO2e)
			5.2.2	Encourager une gestion forestière et une valorisation du bois			- Nombre de diagnostics "stock carbone" réalisés et nombre d'exploitants agricoles sensibilisés - Volume de bois mis en oeuvre dans la construction	
	5.3	Travailler sur la planification territoriale	5.3.1	Prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme	EPCI et communes	Intégrer dans les documents d'urbanisme un volet énergie (rénovation thermique, production d'énergie, mobilité, réduction des consommations) Densifier le territoire en préservant les ressources et en l'adaptant aux défis de demain Interdire tout projet de construction dans des zones à risque (risque côtier, risque d'inondation) Optimiser la performance énergétique des bâtis	- Nombre de projets de construction refusés du fait des risques côtiers et des risques d'inondation - Nombre de PLU intégrant un volet énergie	- Nombre de projets de construction acceptés en zone à risque sur le territoire (risque inondation, risque côtier)
			5.3.2	Relever les défis de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire futur				
			5.3.3	Proposer des bâtiments adaptés aux futurs conditions climatiques			- Nombre de projets avec un mur ou une toiture végétalisée, ou innovant dans l'approche de performance énergétique	
	5.4	Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau	5.4.1	Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau	- Communes - Syndicats d'eau	Mettre en oeuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau. → objectif : réduire de 10% la consommation d'eau potable sur le territoire d'ici 2024	- Surface des zones humides sur le territoire (ha)	- Consommation d'eau potentiel sur le territoire (m3)
			5.4.2	Optimiser la gestion de l'eau potable			/	
			5.4.3	Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource dans le temps et l'espace			/	
			5.4.4	Améliorer et diffuser la connaissance			/	
			5.4.5	Adapter les usages à la ressource disponible			/	

E6-Consulting

19/23 quai de Paludate

33800 BORDEAUX

05 56 78 56 50 – Contact@e6-consulting.fr

www.e6-consulting.fr